

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

1. JUILLET

1787.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examinateur.*



JOURNAL
 HISTORIQUE
 ET
 LITTÉRAIRE
 I. JUILLET
 1787.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Mémoires concernant l'histoire, les sciences, les arts, les mœurs, les usages &c. des Chinois; par les Missionnaires. Tome XII^e. A Paris, chez Nyon l'aîné, 1786. Vol. in-4^o.

Quoique je me fusse proposé de ne pas revenir sur cet ouvrage, rempli d'exagérations ridicules & de toutes sortes de faussetés géographiques & historiques; je dois faire remarquer encore, que ce 12^e. volume est presqu'entièrement composé de la vie ou plutôt de l'emphatique éloge de Confucius,

& que le bon P. Amiot répète avec une fidélité & docilité admirable, tout ce que les imbécilles Chinois ont raconté de ce jongleur*.

* 15 Nov.
1786, p. 467.

Je crois devoir aussi ramener encore l'attention de mes lecteurs sur un fait dont nous avons rendu compte d'après le Rapport du même Missionnaire*, & qui décidera sans peine leur jugement sur tout le reste. Ce prétendu fait, récent, public, éclatant, consigné dans toutes les lettres, toutes les relations chinoises, tous les papiers de cour & d'Etat; je veux dire, l'engloutissement ou la submersion de l'isle Formose, est une pure fable, une invention de Mandarin pour s'enrichir en dérivant sur lui les bienfaits de l'Empereur. On en jugera par la lettre suivante, écrite aux Auteurs du Journal de Paris.

* 1 Août
1785, p. 502.

Paris, le 26 Décembre 1786.

Journ. de
Paris 1786
n. 364.

« Dans le Journal du 25 de ce mois, vous annoncez le 10e. volume des Mémoires concernant l'histoire, les sciences, mœurs & usages des Chinois. En faisant l'analyse de cet ouvrage, vous dites : « une lettre de M. Amiot, du 20 Octobre 1782, renferme diverses particularités intéressantes sur l'administration actuelle de l'Empereur qui regne en Chine, & sur la submersion de l'isle Formose arrivée le 11 Mai de la même année. On crut d'abord que cette isle avoit disparu pour toujours; mais la submersion ne fut que passagère. »

« J'ai fait le voyage de Chine sur l'un des vaisseaux prêtés par Sa Majesté au commerce de France en Janvier 1784. Avant mon départ, les papiers publics avoient annoncé l'événement détaillé dans la lettre du Pere Amiot. »

« Lors de mon arrivée à la Chine, je pris toutes les informations possibles à ce sujet, & je fus convaincu, par des preuves non équivoques, que cette prétendue submersion n'avoit

voit eu lieu que dans l'imagination superstitieuse de quelques Chinois. Plusieurs Hollandois, qui étoient à l'isle Formose à l'époque citée par le Pere Amiot, ont certifié la fausseté de cette nouvelle, qui, par sa nature, devoit faire époque dans les annales de la révolution du globe. »

« Vous dites aussi : « une des qualités propres aux grands hommes de cet Empire, est la liberté & l'opiniâtreté avec lesquelles ils font des représentations à l'Empereur. »

« Cette assertion est démentie par tous les actes de despotisme qui s'exercent journellement au nom de l'Empereur : tel fut celui de la persécution des Chrétiens en 1784 & 1785 ; & notamment par la lettre que ce Prince écrivit au vice-roi de Canton à l'occasion du meurtre involontaire commis par un canonier anglois sur deux Chinois. La rigueur & le fanatisme qui en font la base, peuvent donner une idée de la prétendue douceur de ce gouvernement. La traduction de cette piece, faite par Mr. Galbert, interprète du Roi à la Chine, est entre les mains de Mr. Vieillard, ci-devant consul de France à Canton. »

J'ai l'honneur d'être &c.

Signé F. WARNET.

L'imprimeur Nyon, craignant pour le débit de ses *Mémoires*, n'a pas tardé de répondre à cette lettre.

4 Janvier 1787.

« Vous avez imprimé dans votre Journal du 30 Décembre dern. une lettre qui vous est adressée, dans laquelle on prétend que le désastre arrivé à l'isle Formose, il y a quelques années, & dont vous avez parlé en rendant compte du Xe. volume des *Mémoires chinois*, est purement imaginaire. On peut voir cependant à la page 139 de ce volume la traduction française de la lettre par laquelle le gouverneur du Fokien, qui avoit l'isle Formose dans son district, annonça cet événement à l'Empereur ; & page 141, le rescrit de l'Empereur qui or-

Ibid. Ann.
1787 M. 190

donne de réparer les dommages & de pourvoir au soulagement des malheureux habitans de cette île. Le témoignage de ces piéces authentiques & rendues publiques dans toute la Chine semble ne pouvoir être balancé par aucun autre. Malgré cette certitude apparente, un Missionnaire arrivé en Chine dans le même tems que l'auteur de la lettre, aiant mandé de Canton, le 5 Novembre 1784, qu'on n'y ajoutoit pas foi à la submersion de l'île Formose, on a écrit sur le champ à ce même Missionnaire qui est actuellement à Pékin, pour avoir des renseignemens positifs sur cet objet. On attend sous peu de mois la réponse, & elle sera imprimée dans les *Mémoires chinois*, dont je mets sous presse le 13e. volume. On peut juger par-là des soins que l'on prend pour constater ce qu'on y rapporte. »

Oui, mais la submersion d'une île telle que celle de Formose, une des plus considérables du globe, est-ce une chose qui peut être problématique ailleurs que chez les Chinois ? . . . Quels *renseignemens* peut-on attendre du Missionnaire qui assure qu'à Canton *on n'ajoute aucune foi à cette submersion* ? . . . La lettre du gouverneur du Fokien & tout ce qui s'en est suivi, prouve le désordre, la corruption, la foiblesse, l'aveuglement du gouvernement chinois . . . M^r. Nyon continue de la sorte :

« L'auteur de la lettre révoque en doute ce qu'on a dit dans ces Mémoires, de la liberté, de l'opiniâtreté même avec laquelle les Mandarins ont souvent fait des représentations à l'Empereur. Mais ce qu'on y a avancé à ce sujet, est justifié par cent exemples qu'on trouvera dans les vies des Chinois célèbres imprimées dans les 3e, 5e. & 8e. volumes. Enfin cette lettre reproche au gouvernement chinois un *despotisme fanatique*. Mais ce reproche est détruit par quantité de faits, spécialement

1. Juillet 1787.

381

lement par ceux qu'on peut lire au tome II, pag. 554, 561, &c. »

Il n'y a ni vices ni vertus nationales sans exception. Le soin même & l'affectation avec laquelle on recueille certaines actions, prouve assez qu'elles ne sont pas dans la marche commune des choses. Quelles que soient les mœurs d'un peuple, les principes de la loi naturelle ne sont jamais entièrement effacés. Il se trouve de tems en tems des cœurs droits qui réclament contre la corruption & le désordre public : on l'a vu chez les Carthaginois, les Scythes, les Huns; on le voit encore chez les Iroquois & les Hurons.

Tandis que cette dispute s'agitoit entre l'imprimeur Nyon, & un homme dont le témoignage vaut à peu-près celui d'un témoin oculaire, un Suisse fit insérer dans le même Journal la lettre suivante.

« Il y a six mois que je suis de retour de la Chine, où j'ai fait une résidence de huit ans. Je me suis occupé pendant ce tems à connoître ce país, ou du moins à prendre une idée juste des mœurs, des usages de ses habitans, plus intéressans peut-être par leur célébrité que par leur mérite. Je suis très-fâché de voir toutes mes peines perdues. Le préjugé très-enraciné, que ceux qui n'ont été qu'à Canton, n'ont pas, pour ainsi dire, été à la Chine, & par conséquent, n'ont rien vu, empêche que l'on ajoute foi à ce que je pourrois en dire. Je voudrois essayer de combattre un préjugé qui nuit beaucoup aux connoissances que nous pourrions nous procurer sur la Chine, & prive le public de plusieurs ouvrages instructifs que les auteurs ont mieux aimé ne pas montrer que de passer pour menteurs. »

« Les premiers qui ont parlé de la Chine

Ibid.

45.

en ont fait la description la plus avantageuse, qui a d'autant plus frappé, qu'il est rare de voir autant de perfection réunie, & à laquelle on a facilement ajouté foi, parce que l'on aime à croire que les hommes sont heureux quelque part. Persuadés qu'ils seroient contredits dans leurs relations, que les Européens fixés à Canton ne seroient pas d'accord avec eux sur toutes les chimères qu'ils annonçoient, ils commencerent par dire que ces derniers renfermés dans leur quartier, très-occupés de leurs affaires, généralement peu instruits, & peu accoutumés à méditer, lors même qu'ils voudroient prendre des connoissances approfondies sur le caractère, le gouvernement & les mœurs des Chinois, n'auroient ni les lumières, ni les moyens que demande une étude si difficile. D'ailleurs, ajoute-t-on, il est ridicule de juger la Chine par un port de mer devenu, pour ainsi dire, une ville européenne & habitée par une populace ignorante & corrompue par ses rapports mêmes avec les Européens. »

« A cette dernière objection, celle sur laquelle on pese le plus, je ne répondrai qu'en l'opposant aux précédentes. Je demanderai seulement comment les Européens, objets de la défiance du gouvernement, tenus dans une contrainte perpétuelle, renfermés dans une enceinte étroite qu'ils ne peuvent franchir, exclus, dit-on, de la société, des plaisirs, des solemnités chinoises, ont pu influencer sur les mœurs, le caractère, & le génie d'un million d'hommes? Pour changer les mœurs, les opinions, les inclinations d'un peuple, il faut communiquer avec lui. Ce n'est que du frottement des esprits & des idées, que naissent les révolutions. Or, si les Européens ne se mêlent point avec les Chinois, ils n'ont pu produire aucun changement dans leurs mœurs, l'idée qu'ils s'en sont formée peut donc être imparfaite, mais ne peut être fautive. »

« Le nombre des Européens fixés à Canton se borne à cinquante; leurs places étant presque

toujours un moyen de fortune assuré, on ne refusera pas de croire qu'elles sont recherchées par des gens bien nés, & qui, par conséquent, ont reçu une éducation soignée. »

« Les affaires ne les occupent que quatre mois de l'année, il en reste donc huit pendant lesquels ils n'ont de ressources contre l'ennui & l'oisiveté, que dans l'observation & les recherches, & on comprend qu'ils fixent toute leur attention sur les mœurs d'un peuple sur lequel ils sont certains d'être bien questionnés à leur retour dans leur patrie. Il est vrai qu'ils n'ont pas la liberté d'entrer dans le pays, de parcourir même toute la ville; mais le quartier qui leur est assigné, en fait à peu-près le quart, n'en est séparé par rien, ne diffère en rien du reste. Quant à l'intérieur du pays, étant obligés de faire le voyage de Macao à Canton deux fois par an, traversant pendant ce trajet plusieurs villes & villages, ayant la liberté de se répandre dans les îles voisines de Macao, toutes habitées, ils peuvent, comme semble, en avoir une idée juste. Soit à Canton, à Macao ou ailleurs, il leur est permis d'entrer dans les maisons, de voir ce qui s'y passe; ils vivent au milieu des Chinois, traitent avec eux, sont servis par eux, assistent à leurs fêtes publiques, à leurs cérémonies religieuses; sont admis dans les pagodes, dans les tribunaux, peuvent acquérir sans peine des connoissances exactes & incontestables sur tous ces objets. »

« Les actes de police, les opérations publiques du gouvernement, la manière de rendre la justice, mettent les Européens en état de juger de la nature & des formes du gouvernement. »

« Or, si à Macao, à Canton, ils ont tous les moyens nécessaires pour étudier avec fruit les mœurs & le caractère des Chinois, & s'il est vrai, comme tout le monde en convient, que l'uniformité la plus parfaite dans les coutumes, les institutions politiques, &c, regne dans toute l'étendue de ce vaste Empire, il me semble qu'il est évident qu'il suffit d'en

connoître une partie pour pouvoir juger du reste. »

« Canton, d'ailleurs, a des avantages qui lui sont particuliers. Situé dans une des plus belles provinces de la Chine, c'est une des plus grandes & des plus riches villes de ce royaume. Sa population est immense. Le climat, la richesse & l'industrie y attirent des hommes de la première distinction. Le commerce y appelle les Chinois de toutes les classes & de toutes les provinces; & lors même qu'on supposeroit que le caractère des habitants de Canton a été corrompu par l'arrivée de cinquante Européens (ce qui ne paroît guere probable), il l'est encore moins que ceux qui s'y rendent, renoncent tout-à-coup à leurs usages, pour adopter ceux d'une populace ignorante & méprisable. Si l'on ajoute à toutes ces considérations, que les Chinois ne se refusent point aux questions des étrangers; qu'une partie de ceux de Canton parlent l'anglois ou le portugais; qu'ainsi la différence de langue n'est pas un obstacle; enfin que plusieurs Européens parlent & lisent le chinois, on perdra peut-être un peu de cette défiance injuste qui empêche la vérité de se faire jour au travers des mensonges qu'on débite des longtems sur la Chine. »

r Sept.
1786, p. 56.



Oratio aditialis de origine rituum ecclesiasticorum qui circa aquam versantur; lecta a Francisco Berg. S. theologiæ doctore &c. *Wurtzbourg chez Rienner. 1786. Broch. de 44 p.*

L'Auteur dont le but est de prouver que les rites de l'Eglise catholique, même les plus respectables & ceux qui entrent dans la partie la plus sainte du St. Sacrifice, ne

sont qu'une imitation des folies païennes, commence par s'élever avec beaucoup de mécontentement & d'aigreur contre ceux qui osent croire aux causes finales; il les regarde comme la subversion de la physique & de l'histoire naturelle. *Rerum naturalium scientia causarum finalium studio ac usu perverso perturbata & impedita est.* Le pauvre Newton qui voïoit par-tout les causes finales; les Bonnet, les Pluche, les Scheuchzer, les Derham, les Niewentyt, les Swammerdam; ah! que n'ont-ils eu le bonheur d'affister le 20 Juillet 1786 à la lecture du Mémoire de M^r. Berg! ils auroient compris tout le mal que leur maniere de voir avoit fait aux sciences, particulièrement à la physique. Que dire de ceux qui ont reconnu avec d'Alembert, que la cause finale est souvent la seule que le plus habile physicien puisse saisir, que *la raison, DIEU L'A VOULU AINSI* (pour quelque fin sans doute) *est souvent la meilleure,* & que dans les plus grandes merveilles de la nature, en particulier la génération des êtres, la cause finale est à découvert, tandis que la cause efficiente reste dans la plus profonde obscurité?

Après avoir parlé de ceux qui recherchent la cause finale, c'est-à-dire l'intention des instituteurs, dans les cérémonies de l'Eglise, & qui souvent l'exposent d'une maniere peu vraisemblable (ce qui est vrai, mais c'est à quoi il falloit borner la critique), M^r. B. nous apprend que la raison, par exemple, pour laquelle l'évêque est de tems à autre

assis durant qu'il officie pontificalement, est un effet de la paresse des Orientaux qui ne sauroient être longtems debout, & qui font consister l'honneur & le bonheur dans l'indolence. *Quiete non tantùm beatitatem suam, sed etiam honoris & excellentiæ gradum metiuntur.* Après cette explication toute naturelle, comme l'on voit, quoiqu'elle tienne quelque chose de la cause finale, M^r. Berg rapporte le sentiment de Gerson qui dérive l'usage de bénir & d'allumer des chandelles le jour de la Purification, d'une coutume païenne établie à Rome. Mais il ne nous dit pas, si l'illumination romaine avoit exactement lieu le 2 Février, ni si on y célébroit *lumen ad revelationem gentium*, & si les Chrétiens, pour exprimer cette lumière, avoient absolument trop peu d'esprit pour imaginer qu'on pouvoit le faire avec des bougies ardentes, sans l'avoir appris des Mystes du paganisme.

Les cérémonies où l'Eglise emploie l'eau, fixent principalement l'attention de M^r. B. D'abord il ne fait trop s'il doit en faire honneur aux Juifs ou aux Païens, mais pour ne rien risquer, il décide que c'est des uns & des autres que les Chrétiens les ont prises. *Dubio locus superesse non potest undè Christiani fumpserint.* Puis vient le détail des preuves. *Sacerdotes catholici cùm ad sacra sese accingunt, lavant manus.* Or, le moïen de comprendre, que l'eau étant le symbole naturel de la purification, le moïen & l'emblème de la propreté, des prêtres chrétiens

aient pu imaginer de s'en servir avant de porter la main sur le Saint des Saints? Ils étoient bien trop bornés pour cela. Les Juifs & les Païens ont pu faire cette observation sans avoir besoin de leçon ni d'exemple; mais qui auroit révélé aux Chrétiens une convenance si naturelle (a)? Il est vrai qu'ils pouvoient savoir encore par l'histoire sainte & une multitude de faits évangéliques, que les élémens seroient de moïens ordinaires aux vues de Dieu, que la puissance même des miracles se voiloit pour ainsi dire d'un peu de terre,

(a) Il y a des manieres de culte que la nature suggere, & que la raison découvre à la premiere vue. Il ne faut donc pas être surpris de trouver chez plusieurs peuples à-peu-près le même fond de cérémonies. Tous ont senti que les mêmes démonstrations extérieures qui peuvent témoigner aux hommes le respect, la soumission, la reconnoissance, pouvoient également faire paroître les mêmes sentimens envers la Divinité. Il n'a pas fallu des réflexions profondes pour comprendre, que se prosterner ou fléchir les genoux est une marque de soumission; que par les offrandes & les sacrifices on reconnoît avoir tout reçu de Dieu; que par la priere on rend hommage à sa puissance; que c'est sanctifier en quelque sorte les villes & les champs, que d'y porter avec piété & avec décence des choses sacrées; d'implorer la bénédiction du Ciel autour de nos habitations; de faire retentir les chemins publics des louanges de Dieu; & que c'est en même tems une espece de triomphe décerné à la religion; que l'eau est un symbole de purification; qu'une onction d'huile ou de parfum est un signe de guérison ou de consécration; que les repas communs sont une preuve de fraternité; & ainsi du reste.

d'un peu d'eau , & même d'un peu de boue ; & qu'ainsi les prieres & les bénédictions de l'Eglise pouvoient donner à ces êtres instrumentaux de la divine puissance , une influence ou efficace particuliere quoiqu'étrangere à leur nature. Ils savoient tout cela. Mais quand on est bête , on ne profite de rien ; & faudroit - on mettre trop bas les premiers enfans de l'Evangile ?

Mais, pour revenir aux Juifs & aux Païens qui ont découvert les rites que les Chrétiens ont stupidement adoptés ; il reste à savoir si les Païens ont pris ces rites des Juifs, ou les Juifs des Païens. Car dans le premier cas, il s'ensuivroit que les Chrétiens ont au moins originairement & médiatement puisé leurs cérémonies dans une source pure, & chez un peuple qui les avoit devancés dans la connoissance des vérités saintes. Mais pour leur ôter cette petite ressource, il suffit de répéter d'après Voltaire, tout ce que ce chef des mécréans & corrupteur de toutes les histoires, a dit de la prétendue obscurité de la nation juive, de l'oubli & du mépris où elle étoit chez tous les peuples de la terre ; de son peu d'importance &c. &c. ; & c'est ce que fait M^r. Berg avec une confiance enchantante dans les décisions du seigneur de Ferney : décisions, à la vérité, magnifiquement réfutées d'avance par l'illustre Bossuet, par le savant Huet, par l'ingénieux & judicieux abbé Guenée, par le vieux Ptolomée Philadelphie &c ; mais que les lecteurs du jour seront toujours charmés de retrouver

dans l'ouvrage d'un *sacra theologiae doctor.* (a)

Je ne fais ce qu'a fait à notre auteur, l'illustre philosophe & martyr St. Justin; mais il en est particulièrement mécontent. Il ne peut lui pardonner de reconnoître chez les Païens quelque imitation de la croiance & des usages judaïques, & l'humeur qu'il témoigne à cette occasion contre cet ancien apologiste du christianisme, feroit presque croire que M^r. Berg ignore des choses que les plus minces théologiens connoissent très-bien, savoir que ce sentiment de St. Justin est celui de Tertullien (b) & de presque

(a) En accordant tout cela bien gratuitement à Voltaire & à Mr. Berg, il n'en résultera cependant point du tout la conséquence que ce dernier prétend en tirer. Que les Païens n'aient point imité les Juifs, à la bonne-heure; mais pourquoi les Chrétiens auroient-ils imité les Païens plutôt que les Juifs? ayant le choix du modele, il est naturel qu'ils aient préféré ces derniers. La plupart des usages qu'on nous accuse d'avoir pris chez les Païens, ont existé chez les Juifs. Les translations solennelles de l'arche sont fort antérieures à toutes les processions païennes; l'eau lustrale des Hébreux l'est également à tous les rites des nations: il est donc bien plus naturel de croire que les Païens ont imité tout cela des Juifs, que de s'imaginer que les Chrétiens très-instruits des rites judaïques, sont allés chercher ces usages chez d'autres que chez leurs devanciers dans la possession de la vraie foi.

(b) *Antiquitas præstructa divinæ literaturæ; quòd facile credam thesaurum eam fuisse posteriori cuique sapientiæ Quis poetarum, quis sophistarum,*

tous les Peres, celui de toute l'antiquité & de la plûpart des critiques modernes (a); mais ce qu'un *doctor theologiae* ne doit surtout point ignorer, c'est que le 1^{er}. livre des Machabées, livre canonique, au moins selon

sophistarum, qui non omnind de prophetarum fonte potaverit? Apolog. cap. 45.

(a) Voyez Huet, *Démonst. évang.* p. 51, 68. — Henri Etienne dans son ouvrage *Juris civilis fontes ac rivi*, prouve que la plûpart des loix d'Egypte sont tirées de celles de Moïse. — Les rédacteurs de la Bible de Vence, t. 3. p. 98, prétendent que c'est plutôt par les discours & la conversation des Hébreux, que par la lecture, que les Païens ont connu les dogmes & les rites judaïques. Leurs raisonnemens ne sont rien moins que concluans, & il vaut sans doute mieux en croire Flave Joseph, St. Clément d'Alexandrie, St. Justin, Tertullien, St. Cyrille, Eusebe, St. Ambroïse, St. Augustin, &c, & surtout le premier livre des Machabées; mais enfin, de quelque maniere que les Païens aient été instruits du contenu des Livres saints, les conséquences sont les mêmes. — Mais, dit Mr. B., comment les Païens auroient-ils pris quelque chose des Juifs puisqu'ils les haïssent? Il oublie en faisant cette objection, l'averfion extrême que les Chrétiens avoient pour les rites païens, qu'ils ont cependant imités, selon lui. Il y a encore cette différence, que la haine des nations contre les Juifs tomboit sur ce peuple plutôt que sur son culte, & que c'étoit précisément le culte païen qui faisoit horreur aux Chrétiens... Cette haine des nations n'excluoit point l'estime qu'elles faisoient des livres judaïques... Et que d'usages se propagent & se communiquent malgré les haines & les antipathies nationales!

lon les Catholiques, nous apprend bien formellement, que les nations païennes puïssent dans les saintes Ecritures, l'histoire de leurs dieux, pour leur donner quelque ressemblance avec ce qu'ils iissoient dans ces respectables monumens. (a)

M^r. B. ne peut pardonner à St. Justin d'avoir cru que le démon qui inspiroit & dirigeoit le culte des Païens, dont il étoit en quelque sorte l'objet direct par la scélérateffé des dieux qu'il faisoit adorer, que le démon, dis-je, ait imité ou fait imiter en quelque façon les rites & cérémonies du culte judaïque & du culte chrétien. M^r. B. traite cette pensée avec le plus souverain mépris, & peu s'en faut qu'il ne déclare St. Justin comme formellement imbécille. Mais pourroit-il ignorer que l'éloquent & énergique Tertullien étoit précisément du même sentiment, & l'exprimoit d'une manière qui ne prête pas du tout à rire (b) ? Dans ce siècle de telles réflexions paroissent sans doute bien ridicules ; mais elles n'ont pas paru telles à Bossuet (c),

(a) *Expânderunt libros legis, de quibus scrutabantur gentes similitudinem simulacrorum suorum.* I. Mach. 9.

(b) *Agnoscamus ingenia diaboli, idcirco quædam de divinis rebus imitantis, ut nos de suorum fide confundat & judicet.* Tert. de Coron. — Voyez aussi le chap. 40 du livre des *Prescriptions.*

(c) Cet homme, si supérieur à tous égards aux philosophes de nos jours, ne faisoit aucune difficulté de reconnoître l'influence du démon sur les cultes & les rites des Païens. « Tout
I. Part. X le

à Bourdaloue (a) & aux hommes les plus profondément versés dans l'étude des cultes religieux. (b)

Droit-on bien d'où M^r. B. dérive l'usage de mettre de l'eau dans le vin qui doit servir à la consécration ? Sans s'arrêter au sentiment de Bafnage qui en cherche fort mal-à-propos l'origine dans les agapes (c), on croira que c'est tout uniment parce qu'on suppose que dans la coupe qui servit à l'institution de cet auguste Sacrement, il y avoit

« le service public n'étoit qu'une continuelle profanation ou plutôt une dérision du nom de Dieu. Et il falloit bien qu'il y eût quelque puissance ennemie de ce nom sacré, qui entreprît de le ravilir &c. »
Disc. sur l'Hist. univ. 2 part. chap. 16.

(a) Le P. Bourdaloue dans un sermon sur la sainteté, fait voir admirablement combien le démon s'efforce d'imiter tout ce qui tient à la religion & aux vertus chrétiennes. *Serm. pour la fête de tous les Saints.* 2e. Avent. I point.

(b) On a trouvé encore, dans ces derniers siècles, des exemples frappans de cette similitude de rites, chez des nations qui paroissent n'avoir eu aucune communication avec les Chrétiens; ce qui fait dire à Pierre Maffei, dans son excellente Histoire des Indes, *Christianos quippe ritus malus effingit demon.* Voyez l'*Histoire du Japon* par Crasset; la *Vie de St. François Xavier* par le P. Bouhours; celle du P. Matthieu Ricci, par le P. d'Orléans &c.

(c) Voyez la réfutation de cette idée, dans l'ouvrage du P. Krazer *De apostolicis necnon antiquis Ecclesiæ occidentalis liturgiis.* Ausbourg 1786. — Nous en avons parlé, 2 Sept. 1786, p. 27.

de l'eau, & qu'il est raisonnable que pour la reproduction du même mystere on emploie la même matiere (a). D'autres croiront qu'on a voulu exprimer le mélange d'eau & de sang, qui découla de la poitrine du Sauveur ouverte par la lance du soldat romain (b). Les ames pieuses trouveront dans la priere qui consacre ce rit, une touchante allusion au mystere de l'Incarnation où les deux natures de Jesus-Christ sont unies d'une maniere ineffable (c). Mais M^r. B. prenant son effor vers la plus haute antiquité, découvre d'une maniere bien claire, que c'est chez les prêtres du dieu des Perses, nommé Mithra, qui étoit le soleil ou le feu, que les Chrétiens ont allés prendre l'idée de mettre de l'eau dans le calice destiné à la consécration.

Ce

(a) Il y a dans l'*Oratio aditialis* un petit tour de passe-passe qui n'est pas bien gentil. Après avoir rapporté le passage du commentaire sur St. Marc, portant le nom de St. Jérôme : *Christus sanguinem suum in calice VINO ET AQUA MIXTO formavit, ut alio purgemur a culpis, alio redimamur a pœnis*; Mr. B. ajoute : *Nemo non videt symbolicis hisce rationibus indagacionem originis impediri potius quàm juvari*. La raison symbolique qui finit le passage attribué à St. Jérôme, déroge-t-elle à la raison très-littérale & très-physique qui précède, & qui est admirable pour aider *indagacionem originis* ?

(b) *Unus militum lanceâ latus ejus aperuit, & continuo exivit sanguis & aqua.* Joan. XIX. 34.

(c) *Da nobis per hujus aquæ & vini mysterium, ejus divinitatis esse consortes, qui humanitatis nostræ fieri dignatus est particeps.*

Ce que c'est que l'érudition, les profondes & pénibles recherches des érudits du jour! quelles découvertes ne leur doit-on pas! que d'*alphana* en fait d'origine & d'imitation, qui pour sonner différemment aux oreilles vulgaires, n'en viennent pas moins d'*equus* au jugement des oreilles savantes!

A la fin de cette dissertation, M^r. B. se fait une objection remarquable. *Quid me juvat*, dit un bon curé, *critica hæc disquisitio ad populi instructionem?* Effectivement un curé sera embarrassé à prêcher des choses si profondément vues, & sur-tout si propres à pénétrer le peuple de respect pour les cérémonies de l'Eglise, & en particulier pour celles qui composent la pompe du St. Sacrifice de la Messe. Mais on répond au bon curé (*mi bone!*) de ne rien dire de tout cela au peuple, & de s'arrêter *aux explications de Tertullien, de St. Justin, de St. Cyprien &c;* content en silence d'en savoir plus que le peuple (& que tous ces saints docteurs); & de se réjouir en lui-même de la très-agréable origine des rites. *Modò meminervis præcipuam hinc utilitatem tuam esse, in intelligendâ rituum origine scitu dignissima & JUCUNDISSIMA, sapere præ populo.*

Effectivement, quoi de plus agréable pour un Chrétien, pour un curé sur-tout, que d'apprendre que dans leurs plus respectables cérémonies, les Chrétiens n'ont été que de mauvais singes des Païens; qu'au lieu que le diable ait imité les pompes du culte chrétien, comme Justin, Tertullien, Bossuet, &c., l'ont

1. Juillet 1787.

335

eu, c'est au contraire chez le diable que les Chrétiens sont allés à l'école, pour savoir comment il falloit célébrer la Messe? Dans un tems sur-tout, où l'impiété philosophique, unie avec une secte foncièrement ennemie de la splendeur & de la magnificence du culte catholique, invente de tout côté des projets de réforme & d'une destructive simplification, la diatribe de M^r. B. viendra fort à propos à bien des gens. (a)

Quel renversement d'idées! quelle marche contournée & rétrograde de l'esprit humain! St. Paul félicitoit les Chrétiens d'être sortis enfin de l'enfance du monde, c'est-à-dire, des notions vaines & illusoires de la science humaine, pour prendre des choses divines des idées pures & vraies. Après 18 siècles, nous sommes repoussés vers cette même enfance, vers ces *éléments* d'une foible & ignorante philosophie (b). Nous recommandons à bégayer, à deviner, à tâter; nous

(a) Haine des philosophes contre les cérémonies, la magnificence du culte & de la Maison de Dieu, 15 Janv. 1787, p. 96. — 15 Nov. 1786, p. 419. — Effets des cérémonies & de la pompe liturgiques, même sur les philosophes & les incrédules, 15 Janv. 1787, p. 95. 99. — Pareffe & sacrilege des curés & autres qui les mutilent, 1 Déc. 1780, p. 494. — 15 Déc. 1785, p. 571. — Témérité & coupable raffinement de ceux qui prétendent les perfectionner, 1 Janvier 1787, p. 78.

(b) *Sub elementis mundi eramus servientes. At ubi venit plenitudo temporis, misit Deus Filium suum.* Gal. 4.

quittons une route sûre & connue, pour nous égarer dans des sentiers tortueux & pénibles, dont les leçons de la foi nous avoient fait sortir... Opposons à ces creuses spéculations, le langage d'un jeune écolier, qui dans le petit catéchisme qui sert aux colleges (a), a appris à répondre sur la même matière, qui occupe nos grands savans; & voions de quel côté il y a plus de sentiment, de raison & de lumière. *Cur Sacramentis cerimoniae solemnes & ecclesiasticae adhibentur? — Multis profectò & gravibus de causis: primum, ut Sacramentorum administrationem spectantes admonerentur, nihil hie profanum, sed arcana quaedam & divinis plena mysteriis geri, quae singularem reverentiam exigant. Deindè, ut ad Sacramenta ipsa accedentibus, cultum promoveant interiorum, quem Deus praecipue postulat, & cujus veluti signa, testimonia & exercitia sint certimoniae: praeterea ut Sacramenta ministrantes majori cum dignitate & fructu munus suum obeant, dum veteris Ecclesiae institutis, sanctorumque Patrum vestigiis fideliter inhaerent. Constat etenim hujusmodi cerimonias plerasque inde a temporibus Apostolorum per continuam successionem ad nos usque in Ecclesia perseverasse. His demùm retinetur honesta religiosaque disciplina, his fovetur publica tranquillitas, quae saepe rituum externorum aut immutatione, aut innovatione graviter interturbatur.*

(a) Eloge de cette courte, mais admirable instruction chrétienne, 15 Déc. 1780, p. 508. — z Nov. 1782, p. 329. — *Dict. hist. Art. CANISIUS.*

Jacobi Vanierii Prædium rusticum &c. *Prædium rusticum du P. Jacques Vaniere. Nouvelle édition plus correcte que les précédentes, avec une table de matieres plus étendue. On y a ajouté une vie de l'auteur, qui paroit pour la première fois.* A Paris, chez Barbou 1786. Vol. in-12 d'environ 400 pag. avec le portrait de l'auteur. Prix 6 liv. rel. en veau doré sur tranche.

ON a appelé Vaniere le *Virgile de la France* *, & à bien des égards il mérite cette dénomination, quoique ses pensées soient souvent trop délaïées & qu'elles n'aient pas la vivacité & l'éclat, moins encore la précision de celles de son modèle. Il n'est point de moderne qui ait écrit plus facilement & plus naturellement en vers latins. Par-tout la pensée semble née dans cette langue, elle en a la forme, la grace & l'harmonie; & cependant presque tous les objets qu'il a traités, sont tellement propres à nos usages, qu'on a peine à concevoir comment il a trouvé des expressions latines qui y répondent. Il a pour les jeunes gens le mérite de leur parler de ce qu'ils doivent aimer dans une langue qui fait le tourment de leur âge, & qui sera un des charmes de leur vie. Mais ce fruit de son travail, déjà fort affoibli & devenu rare, cessera bientôt entierement. Il n'est pas difficile de prévoir que dans peu d'années le latin sera parmi nous ce qu'est le grec, c'est-à-dire, qu'il ne sera entendu que par quel-

* Son portrait, 1^{er} Juin 1786, p. 229.

ques savans. Et puis, qu'on parle des progrès des lumieres dans ce siecle: disons plutôt, si nous voulons être vrais, que c'est un bouleversement en toutes choses, dont on doit attribuer la cause à l'ignorance, à la sottise présomption, à la frivolité.

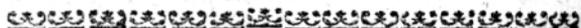
Les premiers chants de cet agréable & utile poëme se ressentent de la jeunesse de l'auteur, par le luxe des fictions & des métamorphoses au milieu desquelles on se croit dans le champs fabuleux d'Ovide. Plus sobre dans ses autres chants, le P. Vaniere emprunta des épisodes à nos fêtes religieuses. De ce mélange il résulte un assemblage assez discordant, où l'on voit l'Assomption, le Vœu de Louis XIII, la célébration de la Pâque; & dans le livre suivant, la vengeance de Jupiter contre les géans, & la métamorphose de Briarée en vigne, & d'Encelade en ormeau. Ce qui fait excuser ces disparates, c'est que le *Prædium rusticum* est moins un poëme qu'une suite de petits poëmes charmans; moins un tableau qu'une petite galerie de paysages.

Les auteurs du *Journal de Paris* ayant eu l'imprudente complaisance d'insérer dans leurs feuilles une diatribe injuste & amère contre ce poëte célèbre, un gentilhomme de son nom & de sa famille a fait de cette satire une réfutation solide qui a paru dans l'*Année littéraire* *. Nous en citerons quelques passages. " Il faut être bien pressé par
 „ le besoin de nuire, pour donner aujourd'hui
 „ d'hui une origine de bourgeoisie au nom
 „ de *Vaniere*, tandis que personne en France,

* 1787 n°. 17. p. 276.

„ n'a jamais osé ni pu rien statuer sur
 „ cette maison, qui n'est connue dans le
 „ Roïaume que par les grands hommes qui
 „ l'ont illustrée, & par quelques officiers &
 „ chevaliers de St. Louis, comme le *chevalier*
 „ *de Vaniere*, brigadier des gardes-du-corps
 „ de Louis XV, blessé à la bataille de Fon-
 „ tenoi; on lit dans le *Pradium*, liv. 5,
 „ & dans Moreri, que les portes du châ-
 „ teau de Vaniere étoient continuellement
 „ entourées d'une troupe innombrable de
 „ pauvres: *tritas usque fores inopum turmis*;
 „ que personne ne rencontroit un indigent
 „ ou un voïageur infortuné qu'il ne lui in-
 „ diquât le château de Vaniere, *paternas*
 „ *monstraret miseris, peregrè vel euntibus*
 „ *ædes*, comme s'il eût été un hospice
 „ fondé pour les malheureux, *fundata ve-*
 „ *lût sibi tecta*. — On reproche au poète
 „ d'avoir oublié la culture des bleds & des prai-
 „ reries. M^r. Th. oublie sûrement ici, qu'il a dit
 „ plus haut que Vaniere étoit devenu le poète
 „ des champs. Peut-on être assez hardi pour
 „ avancer une pareille chose, tandis que les
 „ 7^e & 8^e chants du poème sont particu-
 „ lièrement consacrés à cette culture! — Un
 „ reproche sérieux que mérite le poète, dit-il,
 „ c'est d'avoir inséré dans son ouvrage,
 „ une sortie contre les hérétiques; il propose
 „ poétiquement à Louis XIV, de les persé-
 „ cuter. Ce que Vaniere écrivit en vers la-
 „ tins que le Roi ne lisoit pas, d'autres le
 „ répétoient au Monarque, en prose fran-
 „ çoise; & le sang couloit dans les Ceven-
 nes.

29 nes. Rien de plus atroce & de plus
 29 calomnieux. Cette assertion est noire : 1^o.
 29 parce que le chant du poëme dans lequel
 29 il est question de l'hérésie, n'a été ajouté
 29 à l'ouvrage qu'en 1730, c'est-à-dire, 25
 29 ans après le soulèvement des Cevennes,
 29 15 ans après la mort de Louis XIV; &
 29 par conséquent, dans un tems où le Mo-
 29 narque n'a jamais pu lire ni faire lire cet
 29 article, qui se trouve comme perdu dans
 29 le chant *Arborum morbi*, où il n'a
 29 été inféré que par hazard : il est aisé
 29 de se convaincre qu'aucune édition anté-
 29 rieure à l'année 1730, ne présente ce
 29 chant ; 2^o. parce que les Cevennes se sont
 29 soulevées d'elles-mêmes ; 3^o. parce que le
 29 poëte ne parle que de l'hérésie détruite ;
 29 & qu'il exhorte le Roi à prévenir le re-
 29 nouvellement du carnage qu'elle a fait, en
 29 affermissant la paix recouvrée (Voyez le
 29 *Prædium*, liv. 6). Mais supposé, ce qui
 29 n'est pas, que Vaniere ait écrit contre l'hé-
 29 résie dans un tems où elle ravageoit la
 29 France, ne seroit-il pas toujours d'une mé-
 29 chanceté odieuse, d'attribuer à Vaniere le
 29 sang qui auroit alors coulé ? Etoit-il assez
 29 puissant pour déterminer lui seul, la volon-
 29 té de Louis XIV ? „



Je viens de trouver une lettre de Benoît
 XIV à l'archevêque de Césarée, Nonce
 apostolique à Bruxelles, qui peut servir de
 supplément à ce que j'ai dit dans le *Diction-
 naire*

1. Juillet 1787.

341

naire historique touchant le fameux Pere Norbert. Comme cet ex religieux en a imposé à bien des Catholiques & même à ses confreres (a), rien n'est plus propre à rétablir la vérité des faits que cette lettre d'un Pontife, reconnu pour un homme très-moderé, & qui d'ailleurs favorisoit volontiers les adversaires de la défunte Société.

*Benoît XIV &c. Vénérable Frere, Salut
& Bénédiction apostolique.*

“ Nous croions qu'il est de notre ministère apostolique de vous communiquer des informations sur la personne & la conduite d'un certain Pere Capucin de Lorraine, connu à Bar-le-Duc sous le nom de Frere Norbert, lequel a travaillé en Hollande à détruire les missions qui y sont établies. Il y a quelques années qu'il vint à Rome pour la poursuite d'un procès que son Ordre avoit contre celui des Jésuites au sujet d'une Paroisse à Pondichery. Le procès étoit depuis plusieurs années pendant à la Congrégation de la Propagande. Et comme depuis bien du tems on ne s'en occupoit point, il fut ordonné, pour le bien de la justice, à la Propagande

(a) C'est sous ce point de vue, j'espere, que ces respectables religieux me sauront gré de la publication de cette lettre. Ils sont trop raisonnables pour croire qu'un individu peu édifiant puisse affecter l'honneur d'un Ordre entier, & sur-tout d'un Ordre particulièrement estimable dans le tems actuel, contrastant d'une maniere si constante & si soutenue avec le luxe, la mollesse, la vanité & l'hétérodoxie du siècle.

* Monnoie
italienne,
faisant à-
peu-près
un escalin
au Pais-bas.

de fournir au F. Norbert les renseignements relatifs à son procès. Sur ses plaintes que la qualité du vin qu'on buvoit dans son couvent, nuisoit à son estomac, nous lui fîmes par charité assigner 15 paules * chaque mois: il ne lui en fallut pas davantage pour écrire en France, qu'il avoit obtenu de nous une pension. „

„ Aiant fait un Mémoire sur le procès susdit, il nous l'envoia à Castel-Gandolfe où nous étions; nous lui répondîmes le 9 de Juin 1742, que nous avions reçu son Mémoire, que nous l'avions lu, & que nous lui donnions notre bénédiction apostolique. Il nous fit aussi parvenir l'Oraison funebre imprimée qu'il avoit faite de Mgr. Visdelon; nous l'en fîmes remercier par Arfelli, notre secrétaire du cabinet. „

„ Pour accréditer un autre ouvrage de sa composition, lequel avoit pour titre *Mémoires historiques sur les missions d'Orient*, le F. Norbert eut l'audace de faire imprimer au devant du dit ouvrage, la lettre que nous lui avions écrite au sujet du Mémoire concernant le procès de la paroisse de Pondichery. Ce qui étoit de sa part un artifice pour faire croire que notre lettre étoit relative aux *Mémoires historiques*, tandis qu'elle l'étoit simplement au petit Mémoire qu'il nous avoit adressé pour son procès & pour se qualifier. „

„ Les *Mémoires historiques* imprimés hors de Rome, & sans la permission du Pere Maître du sacré Palais, furent introduits ici,

1. Juillet 1787.

343

sous le manteau, comme l'on dit, & apportés dans la brouette dont les Capucins se fervent pour leur quête. On ne peut dire le débit qu'ils eurent tout-à-coup, attendu qu'ils étoient pleins de calomnies contre les Jésuites. Le produit qu'ils valurent au F. Norbert, fut de mille écus. „

“ Les Jésuites, comme il étoit juste & naturel, en furent vivement affectés. La peur aiant saisi le F. Norbert ainsi que tout son couvent, où il dit qu'il n'étoit pas en sûreté, il prit brusquement le parti de se retirer chez le cardinal Corsini son protecteur. Celui-ci nous écrivit (à 3 heures) pour nous demander la permission de le garder chez lui pendant la nuit; nous lui répondîmes que nous y consentions, mais que Son E. eût à le faire partir le lendemain, avec une obéissance de ses supérieurs, pour Florence; ce qui se fit. Il se vançoit d'être en qualité de Lorrain sous la protection du comte de Richecourt & du prince de Craon. „

“ Sa personne mise en sûreté, nous ne perdîmes pas de vue son ouvrage, nous le condamnâmes & défendîmes par un décret solennel de 1745, comme vous pourrez vous en assurer par l'exemplaire que nous joignons ici. Le F. Norbert aiant continué à faire imprimer d'autres ouvrages de la même trempe, & quelques Jésuites de la Lombardie nous en aiant fait des plaintes, nous leur répondîmes qu'ils n'avoient qu'à faire dénoncer, par leur procureur-général, les dits ouvrages au St. Office, ou à faire présen-

ter

ter un mémorial au nom des *Zélandi* ; que nous étions disposés à flétrir les nouveaux ouvrages avec la même justice que nous avions montrée pour les autres, que nous ignorions pourquoi jusqu'alors le Pere procureur-général avoit négligé les démarches qu'on lui avoit insinué être nécessaires, & qu'il avoit faites pour la condamnation des premiers ouvrages ; le tribunal n'étant pas dans l'usage de procéder contre les livres, sans que préalablement on les lui ait dénoncés. „

“ Le F. Norbert eut à Florence avis de la condamnation de son nouvel ouvrage, & , comme sa conscience lui disoit qu'il étoit coupable, il ne fit pas grand bruit. Il nous fit représenter par le cardinal Corsini qu'il n'étoit pas en sûreté à Florence ; nous lui fîmes donner par ses supérieurs une obéissance pour un couvent de son Ordre en Suisse ; il y fut quelque tems, il passa ensuite, sans obéissance, en Hollande. Dès qu'il y fut, il en informa le cardinal Corsini en différens tems, qui nous présenta deux de ses lettres auxquelles nous ne répondîmes ni ne répondrons jamais, quoique ce menteur ait le front de publier qu'il est en commerce de lettres avec nous. Dans une de celles qui nous furent remises, il protestoit qu'il étoit toujours inébranlablement attaché à la religion catholique, que la crainte seule de ce que Rome pouvoit décerner contre lui, l'avoit déterminé à chercher un asyle en Hollande ; il demandoit protection & argent afin de sauver le scandale que causeroit nécessairement

ment aux hérétiques la vue d'un homme comme lui qui, après s'être sacrifié pour l'Eglise & le St. Siege, seroit réduit à la mendicité. Voilà la substance de sa premiere lettre. Nous dîmes au cardinal Corsini que le F. Norbert étoit un apostat, qu'il n'avoit qu'à choisir dans un pais catholique un couvent de son Ordre pour y demeurer, & que quand il nous confteroit qu'il y étoit fixe, il auroit des preuves de notre clémence.,

“ Dans sa seconde lettre, il nous marquoit qu'il avoit trouvé en Hollande l'occasion favorable de travailler à ramener les Jansénistes à notre communion, qu'ils étoient disposés à souscrire la profession de foi de Pie IV, & que cela paroïssoit devoir suffire. Le cardinal Corsini en nous adressant cette lettre, y en avoit joint une où il nous marquoit à peu-près la même chose. Nous lui répondîmes qu'il avoit bien fait de nous écrire, dès qu'il l'avoit jugé nécessaire; que le St. Siege étoit toujours disposé à recevoir à bras ouverts ceux qui s'étoient égarés, pourvu que leur retour fût accompagné de bonne foi; mais que pour cela il ne suffisoit pas de souscrire la profession de foi de Pie IV, qu'il falloit y ajouter le formulaire d'Alexandre VII, & que de plus il étoit nécessaire d'accepter purement & simplement la bulle *Unigenitus*; que pour ne pas faire de faux pas, il convenoit d'envoier de Rome des instructions propres à éclairer & à diriger ceux qui vouloient être de notre communion: nous ajoutâmes que le F. Norbert n'étoit point

un instrument utile pour une affaire de cette nature, qu'il n'avoit qu'à quitter la Hollande, & que Son Eminence devoit savoir que si le F. Norbert n'étoit pas décidément janséniste, il étoit du moins scandaleusement lié avec les jansénistes, & publiquement leur fauteur. Le cardinal ne nous répondit point sur cela, mais étant revenu quelques jours après à Rome, il nous présenta d'amples écrits sur le même sujet; nous lui dîmes de vive voix, que comme il avoit écrit conformément à ce que nous avons statué, & qu'il avoit recommandé qu'on ne lui envoiât plus d'écritures, il falloit s'en tenir-là, & que pour nous, nous ne voulions avoir aucune part à cette affaire. „

“ Quand nous pourrons, nous verrons, & nous communiquerons à gens capables d'en juger, les nouveaux écrits sur cette matiere; mais quant à ceux qui vous sont parvenus jusqu'à présent, ils ne different point pour la substance des premiers, on y trouve toujours le même fond de jansénisme; on n'y voit qu'une apparence de catholicisme pour en imposer aux bons & sinceres Catholiques. Vous serez informé de tout; en attendant prenez pour regle de votre conduite les éclaircissmens dont nous venons de vous faire part. Nous vous donnons la bénédiction apostolique. „

“ A Rome. Près de Ste. Marie Majeure. Le 11 Nov. 1747. L'année 8^e. de notre Pontificat. „



L'énigme se trouve à la fin du Journal.



NOUVELLES POLITIQUES.
TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 15 Mai*). Mr. de Dietz , chargé d'affaires de S. M. Prussienne près de la Porte , a eu , le 10 du mois dernier , son audience publique du Grand-Seigneur. — La construction des vaisseaux de guerre se pousse toujours avec la même activité dans nos chantiers & arsenaux : le 9 & le 10 Avril , dix vaisseaux de ligne , formant la 2^e. division , qui doit mettre à la voile cette année , ont jetté l'ancre à quelque distance de l'arsenal ; on assure que , du 12 au 16 , toute l'escadre se rendra dans la Mer-blanche. — Le 3 de ce mois , est arrivé à Constantinople un vaisseau vénitien , aiant à bord un nouvel envoi , qui apporte quantité de présens & une somme considérable en argent comptant , pour être remise à S. H. — Les succès du capitán-bacha en Egypte ne sont plus douteux : des Tartares , qu'il a expédiés ici , ont apporté la nouvelle d'une bataille , qui a été décisive dans ce pays. Les troupes des rebelles ont été entièrement détruites ; & plusieurs des beys ont été tués. Murath & Ibrahim , leurs chefs , après avoir perdu tous leurs équipages & leurs trésors , ont été forcés de se jeter dans les montagnes , qui séparent le Nil de la Mer-rouge , & dont on prétend en

I Partie

Z

Egypte, que jamais aucun fugitif n'est revenu, sans doute parce qu'ils sont massacrés par les Arabes, qui habitent quelques endroits de cette stérile contrée. Le capitain-bacha alloit s'embarquer, lorsqu'il a fait partir ses couriers. Suivant toute apparence, il ne tardera pas à arriver ici avec les trésors considérables, qu'il a recueillis.

ALGER (*le 6 Mai*). La Méditerranée va être couverte de corsaires de cette régence. Il en est déjà sorti dix-neuf; & sept sont prêts à les suivre. Ils ont ordre du Dey de visiter tous les navires qu'ils rencontreront, & de saisir tous ceux qui leur paroîtront suspects. L'orgueil des barbaresques n'a jamais été à un plus haut degré, qu'il n'est monté à présent dans notre gouvernement: les sollicitations que trois Puissances font venues lui faire à la fois, de leur accorder la paix, n'ont pas peu contribué à l'enfler; & son arrogance s'est accrue, à mesure qu'on lui a fait des offres avantageuses. Aujourd'hui, le Dey n'exige du Portugal, pour prix d'une pacification à violer dès qu'il le jugera convenable, pas moins de la somme d'un million de cruzades une fois payée, & ensuite, un tribut annuel à proportion. C'est ainsi que la soif des richesses augmente chez notre régence avec les trésors. L'on compte que celui du Dey ne renferme pas moins de 90 à 100 millions de piastres. La plus grande source de cette abondance d'argent, c'est la pusillanimité, ou plutôt, la basse jalousie & la honteuse foiblesse des nations européennes, qui, fieres les unes à l'égard des autres, s'humilient devant des pirates africains, pour en

1. Juillet 1787.

349

racheter les pillages au poids de l'or, & se supplantent mutuellement par des sacrifices, qu'elles rougiroient de faire à une Puissance leur rivale.

E S P A G N E.

MADRID (le 27 Mai). Le comte d'Expilly a eu une audience du premier ministre, dans laquelle on dit qu'il lui a remis un mémoire justificatif de la conduite qu'il a tenue à Alger. La cour paroît ne pouvoir rien statuer à son égard, aussi longtems que le Dey n'a point porté de plainte formelle à la charge de ce négociateur. Cependant, cette accusation positive pourra bientôt avoir lieu, s'il est vrai que le Dey vient d'envoier une dépêche au Roi par un Napolitain, qui, arrivé à Alicante, y fait actuellement quarantaine. Dans cette dépêche, le Chef algérien articule, dit-on, les motifs qui l'ont engagé à traiter si mal le commissaire de notre cour; & si les reproches contre M^r. d'Expilly sont avérés, cette lettre pourra lui attirer une disgrâce éclatante : mais ce qui doit raisonnablement faire douter de la véracité algérienne, c'est la perfidie, que ces barbaresques viennent encore de commettre envers la cour de Naples. Don Juan Thomas, qu'elle avoit chargé de conclure une paix avec eux, & qui lui avoit déjà fait part de la trêve préliminaire conclue à cet effet, vient d'apprendre, que les corsaires, fortis d'Alger, n'en saisiront pas moins les navires marchands napolitains;

Z a

tains;

tains; que c'est même particulièrement contre eux qu'ils sont destinés. Le Dey, pour colorer ce procédé, a dit à M^r. Thomas, que la trêve ne regardoit que les vaisseaux de guerre. Une infraction si manifeste du droit des gens est bien propre à engager les Puissances chrétiennes, à se donner réciproquement la main contre une peuplade, qui se joue de ce qu'il y a de plus sacré entre les nations. M^r. de Landreset, envoyé par la cour de Lisbonne, pour négocier également la paix avec Alger, va être rappelé. En attendant, la peste nous venge, en quelque façon : il en meurt journellement environ 200 personnes dans la ville d'Alger même.

I T A L I E.

ROME (le 4 Juin). Le St. Pere convaincu des maux qui résultent pour l'Eglise en général & beaucoup plus pour sa métropole, de la facilité avec laquelle on accordoit ci-devant les coadjutoreries des bénéfices, canonicats, prébenbes, &c, s'est déterminé à n'avoir plus à l'avenir cette condescendance. Sa S. a considéré que l'assurance donnée par ces coadjutoreries, à des jeunes gens de succéder un jour à de riches bénéfices, les éloignoit de leurs devoirs ecclésiastiques, leur faisoit abandonner leurs études, les excitoit à vivre dans l'oïveté & la fainéantise, souvent à la honte de la religion, de mener une vie scandaleuse & dissolue, d'où il arrivoit que le sanctuaire étoit rempli de profanateurs ignorans.

Mgr.

1. Juillet 1787.

351

Mgr. Caleppi qui est retourné à Naples avec un nouveau plan de conciliation apoftillé de la main propre du St. Pere , n'a point tardé de le présenter & de le recommander au marquis de Caraccioli ministre d'Etat. Ce ministre assura Monseigneur que le plan seroit incessamment examiné & communiqué à Sa M., afin d'en avoir la résolution ultérieure & décisive. Cette tournure donne à croire que cette affaire ne sera pas aussi tôt terminée qu'on le supposoit.

L'on vient d'entamer avec succès la cause de la canonisation de Benoît-Joseph Labre. Déjà l'on a achevé l'impression de l'écrit ou information , accompagné d'un volumineux sommaire. A la fin de cet écrit l'on a inséré l'abrégé historique des miracles obtenus du Tres-Haut par son intercession , justifiés par des documens authentiques , & choisis entre une infinité d'autres , au nombre de 168 , avec les noms des villes & autres lieux , où ils ont été opérés. On y lit en outre le catalogue des lettres postulatoires , au nombre de 174 , envoyées ici par des cardinaux , archevêques & évêques & autres personnes distinguées , par lesquelles Sa S. est suppliée d'introduire cette cause dans la congrégation des rites sacrés.

A la collecte *Deus qui errata corrigis & dispersa congregas* que les prêtres récitent actuellement à la Messe , le peuple ajoute des prieres & des vœux ardens pour la conservation de l'unité catholique, que diverses innovations & particulièrement de fanatiques écrits contre le souverain Pontife

pourroient mettre en danger ; car c'est , suivant la remarque de St. Cyprien , toujours par le mépris du sacerdoce , de l'épiscopat & sur-tout du Chef de l'Eglise , que les schismes commencent. (a)

Le P. H. * * * de l'Ordre des Mineurs , continuant par diverses erreurs hérétiques & schismatiques de mettre le trouble dans l'Eglise d'Allemagne , on prétend que tout l'Ordre de St. François , & en particulier les Mineurs ou Cordeliers dont il est membre , vont demander qu'il soit déclaré apostat & indigne d'avoir aucun rapport avec un institut religieux & catholique , ou bien qu'il soit puni selon les statuts de son Ordre. Le renégat enfroqué a déjà demandé lui-même sa sécularisation , mais le Pape voyant qu'il n'alléguoit que des motifs d'ambition & de libertinage , lui avoit refusé sa demande.

GENES (le 26 Mai). Les pirates algériens poussent leur insolence , jusqu'à s'approcher de la côte , de façon qu'ils peuvent surprendre & enlever les barques qui sont à

(a) *Neque aliunde hæreses abortæ sunt , aut nata schismata , quàm inde quòd sacerdoti Dei non obtemperatur , nec unus in Ecclesia ad tempus sacerdos , & ad tempus iudex viæ Christi cogitatur.* Cypr. Epist. 55 ante med. edit 1726. *Inde enim schismata & hæreses abortæ sunt & oriuntur , dum Episcopus , qui unus est & Ecclesiæ præest , superbâ quorundam præsumptione contemnitur , & homo dignatione Dei honoratus , indignus hominibus iudicatur.* Idem. Epist. 69 circa med.

l'ancre: ils ont même tenté une descente sur la côte occidentale du golfe, près de Ruota, mais ils ont été repoussés; cela n'a pas empêché qu'ils n'aient enlevé un bâtiment chargé de froment, & qu'ils n'aient coupé les câbles de divers petits navires, qui étoient à l'ancre; ils les ont fait échouer, parce qu'ils n'avoient pas assez de monde pour les amener; nous les avons vu passer ensuite, faisant route à l'Est. Le gouvernement a fait fortir deux galeres, dans la nuit; & le lendemain il en est parti encore une troisième pour courir sur ces écumeurs.

Extrait d'une lettre de Livourne du 30 Mai. " Le 4 de ce mois, il est entré dans
 " notre port un bâtiment ragusain, venant
 " d'Alger, d'où il a rapporté les plus fâcheu-
 " ses nouvelles. Dans un espace de 20 jours,
 " il y est mort, le mois dernier, 4000 per-
 " sonnes, & la mortalité en enlevait, lors
 " de son départ, plus de trois cents par
 " jour. "

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 11 Juin). Le 30 Mai, ainsi qu'on l'avoit annoncé, s'est faite la clôture de la session présente du parlement. Le Roi s'étant rendu à la chambre-haute, où les communes furent mandées, y donna son consentement à divers bills, entr'autres à celui pour employer au subside certaines sommes à tirer des fonds consolidés, à celui des impôts de l'accise, à celui des droits sur les

verreries &c. L'orateur des communes fit valloir dans son discours au Roi la générosité & la bonne volonté, qu'elles avoient manifestées dans la concession des subsides, & toucha avec beaucoup de délicatesse les arrangemens, qu'elles avoient pris pour prouver leur attachement à la personne & à la famille de Sa Majesté dans l'affaire du prince de Galles. Le Roi mit ensuite fin à la session par le discours suivant.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Je ne puis terminer cette session du parlement, sans témoigner mon entière approbation du zèle & de l'affiduité, avec lesquels vous vous êtes appliqués aux importans objets, que j'ai recommandé à votre attention, sans vous faire en même tems mes remerciemens particuliers pour les preuves, que vous avez données de votre attachement pour moi, pour ma famille, & pour mon gouvernement. Les assurances, que je reçois des Puissances étrangères de leurs bonnes dispositions à l'égard de ce païs, & la continuation de la tranquillité générale de l'Europe, me causent une grande satisfaction; mais il subsiste malheureusement entre les Etats des Provinces-unies des dissensions, qu'en qualité d'ami bien-intentionné pour la république je ne puis voir sans la douleur la plus réelle.

MESSIEURS de la chambre des Communes,

L'empressement, avec lequel vous avez accordé les subsides nécessaires, & la largesse, avec laquelle vous avez pourvu aux divers établissemens, exigent mes remerciemens les plus sinceres. Je vois avec une satisfaction particuliere, que vous avez été en même tems en état de fournir la somme annuellement destinée à la réduction de la dette nationale, sans imposer de nouvelles charges sur mon peuple.

MYLORDS

MYLORDS ET MESSIEURS,

J'envisage avec une satisfaction particulière les mesures que vous avez prises, pour me mettre en état de porter à exécution le traité de navigation & de commerce avec le Roi Très-Chrétien, & pour faciliter la perception ainsi que pour simplifier les comptes des différentes branches des revenus; & je me flatte qu'elles produiront les fruits les plus avantageux. Je compte que, dans vos comtés respectifs, vous emploierez vos plus grands efforts pour mettre à effet les précautions, qui ont été prises pour prévenir le commerce illicite, & pour augmenter la bonne intelligence & l'industrie entre toutes les classes de mes sujets.

Après le discours du Roi, le chancelier, par son ordre, prorogea le parlement au 31 Juillet prochain. La session, qui vient de se terminer ainsi, a été extrêmement courte, n'ayant duré que quatre mois & une semaine: mais en même tems on ne peut disconvenir qu'elle a discuté & terminé des affaires de la plus grande importance, qui jamais aient été agitées dans des parlemens antérieurs. Entre ces objets on ne peut passer sous silence la conclusion du traité de commerce avec la France, & la simplification introduite dans la perception des revenus publics. Ces deux articles seuls doivent faire époque dans les annales britanniques.

Le 1 le Roi étant en son conseil, rendit une ordonnance, pour encourager la piété & la vertu, pour réprimer & punir le vice, la profanation & l'immoralité, dans tous les ordres du peuple. Cette ordonnance défend les jeux le jour du dimanche, dans toutes les

maisons publiques & particulières, enjoignant à chacun l'observance du culte religieux, & portant punition contre l'ivrognerie, le blasphème, & tous ceux qui fréquentent les maisons de désordre ou de débauche au jour du sabbat. Les officiers de la marine & de l'armée sont aussi chargés de veiller aux mœurs des matelots & des soldats, par leur autorité & par leur exemple &c.

Le même jour au soir, Son A. R. Mgr. le prince de Galles se sentit incommodé pendant qu'il étoit au bal de Lady Gideon, ce qui força Son A. R. à se retirer. Son indisposition faisant des progrès violens, on fit appeler ses médecins, Son A. R. passa une très-mauvaise nuit. Le lendemain (samedi) Sir Richard Jebb, les docteurs Warren & Hallifax décidèrent qu'il falloit faire saigner le prince, ce qui fut fait par Mr. Keate, son chirurgien. Les médecins prononcèrent que la maladie de Son A. R. étoit une fièvre inflammatoire, dont les symptômes furent très-violens pendant toute cette journée, ce qui rendit nécessaire de réitérer la saignée. Dimanche la fièvre continuant encore, les médecins ordonnerent une autre saignée. Son A. R. a passé la nuit du dimanche au lundi plus tranquillement que les deux précédentes. Une crise favorable se manifesta dans la soirée du 4, & on croit Son A. R. hors de danger. Le Roi & la Reine ont envoyé plusieurs fois demander de ses nouvelles.

La cour a reçu des dépêches intéressantes de son ministre à la Haye. Les affaires de la

république en font venues maintenant à une crise si fâcheuse qu'elles ne pourront être ajustées sans l'intervention de quelques Puissances étrangères. Déjà le ministre du Roi de Prusse a déclaré, par ordre du Roi son maître, aux Etats-généraux, que Sa Majesté Prussienne ne pouvoit plus voir d'un œil indifférent le traitement indécent, même ignominieux, qu'on fait au Prince Statthouder; en sollicitant L. H. P. de se prêter à des voies conciliatoires, elle les exhorte à prévenir les extrémités fâcheuses auxquelles on seroit obligé de recourir pour rétablir le Prince dans tous ses droits & privilèges &c. — On s'attend que le chevalier Harris, envoyé-extraordinaire d'Angleterre à la Haye, fera incessamment une déclaration à peu-près de la même teneur à L. H. P. Cette affaire a été beaucoup agitée dans le cabinet de St. James depuis l'arrivée du chevalier Harris; & l'on y a enfin décidé de prendre un parti convenable en faveur du Prince dégradé.

La santé du prince de Galles se rétablit peu-à-peu. Les médecins ont déclaré, que la crise la plus dangereuse étoit passée, & que S. A. R. ne tarderoit pas à être en état de reparoître en public. Cependant le rétablissement n'a pas été assez prompt, pour que ce jeune prince eût pu donner la fête, qu'il avoit projetée, afin de célébrer l'anniversaire de son auguste pere le 4 de ce mois. Il a d'autant plus lieu de s'applaudir de la tournure heureuse, qu'ont pris ses affaires, que la plus stricte économie n'auroit pu de longtems le mettre à même de tenir

un état conforme à sa naissance & à son rang. D'après les papiers remis à la chambre des communes il conſte, que les dettes de ce prince ſe montent en obligations à 13,000 livres ſterling, en achats de chevaux à 4 mille, en dépenses pour l'hôtel de Carleton à 53 mille, en comptes de marchandises & différentes fournitures à 90,804 livres, en autres dépenses pour la maiſon à 29,277; pour ſa bourse privée à 16,050; en paiemens faits par le colonel Hotham & communiqués au Roi, 37,203; en autres dépenses extraordinaires, 11,406; en ſalaires & appointemens, 54,734; pour les écuries 37,919; autres extraordinaires 7059; formant enſemble un total de 193,648 livres ſterling.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 9 Juin*). Nous avons reçu agréable nouvelle, que l'Empereur, parti le 8 du mois dernier de Brody, eſt arrivé le 14 à 5 heures après-midi en parfaite ſanté à Cherſon. L'entrevue entre ce Monarque & le Roi de Pologne a eu lieu le 11 à Korſum, terre appartenante au prince Stanislas Poniatowski, grand-tréſorier de Lithuanie, neveu de Sa Maj. Polonoïſe. Le Roi, aiant appris que l'Empereur s'approchoit de cet endroit, où il devoit prendre des relais, envoïa le prince Stanislas à ſa rencontre à 3 lieues de Korſum. Vers les 3 heures après-midi, l'Empereur, ſous le nom de Comte de Falckenſtein, accompagné du

lieutenant-général comte de Kinski, descendit de sa voiture en ville, se rendit à pied au château, & entra immédiatement dans le cabinet du Roi, à la porte duquel il trouva Sa M. Polonoise. Après s'être embrassés, les deux Monarques s'y entretinrent l'espace de plus d'une heure de tems; après quoi, la porte du cabinet aiant été ouverte, Madame la grand'maréchale, niece du Roi, & le comte de Mniszech, son époux, le prince grand-trésorier de Lithuanie, le maréchal-de-camp de Tyszkiewicz, le comte de Dzieduszycki, & plusieurs autres Seigneurs, eurent l'honneur d'être présentés à Sa M. Impériale & Roïale: surquoi, les deux Monarques s'étant de nouveau embrassés très-amicalement & très-cordialement, le Roi reconduisit l'Empereur jusques dans la cour du château. On a particulièrement remarqué la bonne humeur du Roi tout le reste de la journée.

L'Empereur a trouvé à Cherson le baron de Herbert, son internonce auprès de la Sublime-Porte, qui avoit fait le trajet de Constantinople en 8 jours de tems; mais M^r. de Bulgakow n'y étoit pas encore arrivé. Du reste le voïage de l'Empereur de Brody à Cherson a été des plus heureux & Sa M. ainsi que toute sa suite a été très-bien servie par-tout, tant en chevaux de poste, que de tout ce dont elle pouvoit avoir besoin.

Suivant les avis que nous venons de recevoir de Constantinople en date du 10 de ce mois, la flotte que la Porte avoit destinée

à croiser dans la Mer-noire, avoit mis à la voile dans les premiers jours du même mois, quoique les vents ne lui fussent guere favorables: cette flotte que quelques feuilles publiques avoient fait monter à 40 vaisseaux de ligne, n'étoit composée que de 7 vaisseaux de 60 à 70 canons, 4 frégates & de quelques autres bâtimens de moindre force, formant en tout une escadre de 18 à 20 voiles. Elle est pourvue de provisions de toute espece au moins pour 6 semaines, & il ne lui manque que des officiers expérimentés. Quoique le ministere ottoman ait pris à tâche de répandre que ce seroit le capitán-bacha qui commanderoit cette flotte, celle-ci n'a pu jouir de cet honneur; cet officier qui, dit-on, étoit parti d'Alexandrie le 25 Avril, n'aient point encore paru aux Dardanelles au départ de cette même flotte. Outre la surprise qu'a causé ce retard, il avoit paru étrange que ledit ministere, en annonçant l'arrivée de cet amiral avec tant d'assurance, n'eût rien publié de sa fameuse expédition en Egypte, & si véritablement elle avoit été terminée au plus grand avantage de la Porte, comme on l'avoit débité; de sorte que l'on y commençoit à regarder ce silence comme de mauvais augure. Du reste les mêmes lettres de Constantinople ne parlent d'aucuns nouveaux préparatifs de guerre à faire dans la capitale; mais elles ajoutent que la Porte n'avoit pu dissimuler le grand étonnement dont elle avoit été saisie en apprenant la nouvelle que l'Empereur étoit réellement parti

1. Juillet 1787.

361

le 11 Avril de Vienne pour Cherson, aiant été dans la pleine persuasion que ce Monarque ne feroit point ce voïage, & qu'il auroit seulement une entrevue avec l'Impératrice dans la ville de Kiow. C'est-là un des moindres inconvéniens auxquels l'orgueil ottoman, en adoptant le ridicule systême de ne point entretenir d'ambassadeurs ordinaires auprès des cours étrangères, a coutume d'exposer le gouvernement qui par-là est souvent privé de la connoissance de bien des choses que son intérêt ne lui permet pas d'ignorer.

Le bacha d'Albanie, bien loin d'avoir essüié aucun échec, vient de remporter un avantage considérable sur un corps de troupes qui s'étoit approché des frontieres de l'Etat qu'il est parvenu à former. Cet homme intrépide, assuré de l'amour & de l'attachement de ses sujets, qu'il traite depuis bien des années avec une extrême douceur, commence déjà à braver toute la puissance de son ancien maître; favorisé au surplus par les circonstances où la Porte se trouve actuellement, il exerce tranquillement ses troupes & les mene à l'ennemi dès qu'il est informé qu'il en existe près de sa province. Aussi les bachas des provinces voisines ont conçu une si haute idée de son habileté & de sa bravoure, qu'ils n'exécutent qu'en tremblant les ordres qu'ils reçoivent de tems en tems de leur cour.

Le cardinal-archevêque de Malines est toujours ici, & attend le retour de l'Empereur, en conséquence de l'estafette qui, comme nous l'avons dit, lui a été expédiée de

Lemberg. Ce prélat respectable emploie le séjour qu'il fait ici, à nous édifier & à nous instruire (a). Il y a quelques jours, qu'il fit dans l'église de la Visitation, à l'occasion de la vêtue de deux Demoiselles françoises, un Discours que nous transcrivons ici pour la consolation de ses diocésains qui depuis longtems sont privés des exhortations touchantes de ce bon pasteur.

« Cette Maison, M. Ch. Filles, dans laquelle vous desirez fixer votre demeure, & vous consacrer à Dieu, est vraiment la Maison du Seigneur, une Maison de sainteté, de retraite, de ferveur, & d'une sainte austérité. L'Ordre dans lequel vous allez entrer, se ressent partout, il est vrai, de cette douceur admirable qui a formé l'aimable caractère du St. Pontife son fondateur; mais il exige en même tems de toutes celles qui s'y engagent, la pratique la plus constante & la plus exacte des paroles importantes de notre divin Sauveur, par lesquelles il nous avertit, que celui qui veut venir après lui, doit renoncer à lui-même, porter la croix tous les jours de sa vie. Ce renoncement total de soi-même, indispensable d'ailleurs pour tous les Chrétiens, est la base sur laquelle porte tout l'édifice de la vie religieuse; & cette Maison en particulier peut être appelée avec raison une école de la mortification des sens & de la volonté propre, où l'on doit crucifier continuellement l'homme intérieur avec toutes ses inclinations, ses habitudes & ses convoitises, en un mot, où l'on doit mourir entièrement à soi-même

(a) Et non pas à s'instruire par des leçons de quelques pédans hétérodoxes, comme l'ont dit maussadement les gazetiers affiliés à la petite église.

même pour ne plus vivre désormais que pour Dieu, & en J. C. C'est-là le modèle parfait que doivent se proposer toutes celles qui aiant choisi l'Homme-Dieu crucifié pour leur époux, ne doivent plaire qu'à lui seul, & se rendre, comme dit l'Apôtre, par une abnégation parfaite de leur volonté, conformes à son image, en imitant ses vertus. Il vous en coûtera sans doute, M. Ch. Filles! pour remplir dans toute leur étendue, des devoirs aussi sublimes, & aussi contraires aux penchans déréglés d'une nature corrompue. Il vous faudra livrer bien des combats contre vous-mêmes & remporter bien des victoires; une vie si parfaite ne sauroit se pratiquer avec persévérance, qu'en surmontant courageusement bien des difficultés, des contradictions & des travaux tant intérieurs qu'extérieurs, elle est comme le Royaume des cieux, qui ne peut être emporté que par de généreux efforts & par une sainte violence. Mais que tout cela ne vous décourage pas; car le Seigneur qui par sa miséricorde vous a inspiré cette vocation salutaire, vous soutiendra de son bras tout-puissant; il vous viendra de la force d'en-haut, & l'Esprit St. ce divin Paraclét dont vous venez d'implorer avec tant de ferveur les secours, & dont l'Eglise entière célèbre les merveilles en ces jours solennels, répandra sur vous l'abondance de ses lumières, de ses illustrations, de ses dons & des consolations intérieures qui vous rendront tout aisé & facile. Cet Esprit de sagesse, de force, de piété, de crainte de Dieu & de sainteté se reposera sur vous, & allumera en vos cœurs une ardeur céleste, qui vous rendra capables de tout entreprendre pour sa gloire, & il confirmera par sa vertu divine, la généreuse résolution qu'il a daigné vous inspirer par sa grace. »

Extrait d'une lettre de Berlin du 12 Juin. « On auroit dû croire, qu'après que la cour de Berlin a si souvent & si formellement fait démentir les bruits absurdes, que

I. Part.

A 3

dés personnes mal-intentionnées ont répandus, pour faire croire au public, que le Roi avoit des vues, pour un de ses fils, sur l'archevêché de Mayence, & sur d'autres grands évêchés, on n'oseroit plus se hasarder d'en publier de pareils. Cependant on voit dans la gazette de Florence N^o. 33, sous l'article de Vienne, qu'on y raconte de nouveau, avec un grand nombre de particularités, que le Roi, après avoir échoué dans ses vues sur l'archevêché de Mayence, favorisées par la cour de Rome, les avoit tournées sur l'évêché de Breslaw, & à la fin sur l'évêché de Wurtzbourg; sur quoi on fait des raisonnemens à perte de vue, aussi déplacés que mal-fondés. Il est incompréhensible qu'il se trouve encore des gens à Vienne & à Florence, assez ignorans & mal-avisés, pour imaginer de pareils rêves, & qu'on leur permette de les publier dans des gazettes privilégiées & censurées. L'auteur de ces fables ignore-t-il donc, que l'évêché de Breslaw est sous la domination du Roi de Prusse, & qu'il ne lui seroit pas difficile, d'en faire donner la coadjutorerie à un de ses fils, si l'un d'eux venoit à embrasser la religion catholique? Quant à l'évêché de Wurtzbourg, la cour de Berlin peut hardiment provoquer au témoignage du digne évêque & de tout le chapitre de cette cathédrale, si jamais elle a donné le moindre signe, de vouloir aspirer à l'évêché de Wurtzbourg. On devoit donc une fois cesser, de calomnier en même tems les cours de Berlin

1. Juillet 1787.

365

& de Rome, en leur supposant gratuitement des vues & des négociations, auxquelles ni l'une, ni l'autre n'a jamais songé; & les gouvernemens ne devoient pas permettre, que leurs gazettes fussent souillées par de pareils contes faits à plaisir, mais toujours inventés dans des vues malicieuses. „

COLOGNE (le 14 Juin). On apprend de Sturgard que le duc de Wurtemberg, a donné depuis quelque tems différentes atteintes à la liturgie catholique, qu'il prend goût pour la Messe en langue allemande & autres nouveautés. Ce qui joint à son mariage avec la femme d'un homme vivant *, afflige beaucoup les Catholiques de ses Etats.

* 1 Oct.
1786, p. 200.

On a été fort surpris de lire dans quelques feuilles périodiques que le P. Hedderich avoit été chargé par Son A. E. de faire un nouveau Rituel. On peut assurer que jamais notre religieux & catholique Electeur n'adoptera une pareille nouveauté. Il est bien vrai que l'auteur du *supplément au véritable état* a tiré du Rituel de Cologne, des preuves décisives contre l'Estaminet d'Ems, & même contre le mandement que deux gredins de Munster ont osé publier au nom de Son A. E. Mais nous savons à n'en pouvoir douter, que l'Electeur bien loin de vouloir justifier ce mandement, en a témoigné aux rédacteurs sa plus vive indignation (a).

Et

(a) Entre beaucoup de bévues plaisantes que l'auteur des notes a relevées, il eût pu

Et quant à l'Estaminet d'Ems, Son A. n'y a pris part qu'autant qu'elle a cru qu'on pouvoit en tirer quelque résultat utile. Aujourd'hui informée du contraire, elle n'a garde d'en appuyer les légères & arbitraires décisions. — On prétend qu'il se tiendra durant cet été, à Spa ou à Aix-la-Chapelle, un Estaminet contradictoire à celui d'Ems.

FRANCE.

PARIS (le 17 Juin). Le recueil des onze discours, prononcés à la dernière séance de l'assemblée des Notables, fut publié mardi dernier; & ce jour-là une immense quantité d'exemplaires partirent pour la province: ils ont été imprimés à Versailles chez le premier imprimeur ordinaire du Roi, faisant ensemble 36 pages in-4^o; & on les a ajoutés d'ailleurs par supplément à la gazette de France d'aujourd'hui. Les discours les plus intéressans & ceux que l'on se plaît à relire sont les quatre premiers; savoir, celui du Roi; celui de M^r. de Lamoignon, garde-des-sceaux de France; celui de M^r. l'archevêque de Toulouse, chef du conseil-roiial des finances; & celui de *Monsieur*. Les députés

remarquer que les rédacteurs ne connoissoient pas même la différence entre *affinité* & *consanguinité*. Car la prétendue dispense qu'ils font donner par Pretextat à Meroué qui épousa la veuve de son oncle, n'est pas en matière de parenté ou de consanguinité, mais d'*affinité*.

tés des autres païs d'Etats que ceux de Bourgogne auroient bien voulu parler aussi : mais, n'ayant pas été avertis, ils ne laisserent qu'à regret au premier député de la Bourgogne, M^r. l'abbé de la Fare, l'honneur d'être l'organe de tous les païs d'Etats. Voici le discours de Sa Majesté.

Messieurs,

En vous appellent autour de moi pour m'aider de vos conseils, je vous ai choisi capables de me dire la vérité, comme ma volonté étoit de l'entendre.

J'ai été content du zèle & de l'application, que vous avez portés à l'examen des différens objets, que j'ai fait mettre sous vos yeux. Je vous ai annoncé des abus qu'il étoit important de réformer; vous me les avez dévoilés sans déguisement; vous m'avez en même tems indiqué les remèdes, que vous avez jugé les plus capables pour y remédier. Aucun ne me coûtera pour établir l'ordre & le maintenir : il falloit, pour y parvenir, mettre de niveau la recette & la dépense. C'est ce que vous avez préparé; en constatant vous-mêmes le déficit; en recevant de ma part l'assurance de retranchemens & de bonifications considérables; en reconnoissant la nécessité des impositions, que les circonstances me contraignent à exiger de mes Sujets.

J'ai au moins la consolation de penser, que la forme de ces impositions en allégera le poids, & que les changemens utiles, qui seront la suite de cette assemblée, les rendront moins sensibles. Le vœu le plus pressant de mon cœur sera toujours celui qui tendra au soulagement & au bonheur de mes peuples.

Vous allez voir, Messieurs, dans l'exposé qui va vous être fait de ce que j'ai résolu, les égards que je me propose d'avoir pour vos avis.

Mr.

MR. le garde-des-sceaux de France parla en ces termes.

MESSIEURS,

Les travaux, que vous terminez aujourd'hui, feront une époque mémorable du règne de Sa Majesté. Nos descendans les compteront, avec reconnoissance, parmi les titres de gloire, qui doivent honorer le Roi & sa nation.

Les augustes prédécesseurs de Sa Majesté avoient fréquemment appelé auprès du trône les représentans ou l'élite de leur empire, pour concerter des loix, remédier aux abus, pacifier des troubles, prévenir des orages, & pour faire rendre à leur autorité tutélaire la liberté d'assurer le bonheur des peuples. On avoit vu trop souvent avec douleur, dans ces conseils nationaux, les précieux momens, consacrés à de si importantes délibérations, se perdre en vaines disputes ou en projets chimériques. Les grands corps de l'Etat ne s'assembloient presque jamais que pour se diviser. Une triste expérience sembloit avoir condamné ces orageuses assemblées à une plus longue désuétude, depuis plus d'un siècle & demi que l'autorité royale s'est inébranlablement affermie.

Le Roi a observé, dans sa sagesse, les changemens, qu'ont amené parmi nous le progrès des lumières, les relations de la société, & l'habitude de l'obéissance. Tout étoit calme au-dedans & au dehors de son royaume, quand Sa Majesté, frappée dans le silence de ses conseils d'une foule d'abus qui appelloient de prompts & puissans remèdes, a conçu le projet d'interroger des membres distingués des divers Ordres de son Etat, & de leur confier le plus douloureux secret de son cœur, en mettant sous leurs yeux le tableau de ses finances.

Sa Majesté vous a choisis, Messieurs, sur la foi de la renommée, qui ne trompe jamais les Rois, pour concourir au rétablissement de l'ordre dans toutes les parties de l'administration,

niftration. Vous avez dignement répondu à ses efpérances. Vos délibérations ont constamment attesté l'union des cœurs & l'unité des principes; & la gloire de ce concert unanime commencera, Messieurs, à cette assemblée dans les annales de la monarchie.

Admis à la noble fonction d'éclairer votre Souverain sur les plus grands objets de la prospérité publique, vous avez trouvé toutes les avenues du trône ouvertes à la vérité. Vous avez pesé, avec un respect religieux, dans vos conférences les facultés du peuple; mais vous avez cédé à la nécessité qui est la première loi: &, en balançant les besoins de l'Etat avec ses moyens, cette assemblée a présenté à l'univers le spectacle touchant d'une généreuse émulation de sacrifices entre le Roi & la nation.

Tout vous a été révélé sans déguisement: le mystère ne convient qu'à la méfiance ou à la foiblesse. L'incertitude auroit aggravé le mal, en livrant aux inquiétudes de l'imagination des besoins qui semblent diminuer, dès qu'ils sont rigoureusement déterminés par la précision du calcul. On a découvert, sous vos yeux, le tableau des revenus & des charges de l'Etat; & pour la réduction des dépenses, comme pour l'accroissement & la durée des tributs, le concours des différens bureaux de l'assemblée a formé le résultat solennel de l'opinion publique.

C'est ainsi, Messieurs, que vous avez été le conseil de votre Roi, & que vous avez préparé & facilité la révolution la plus desirable, sans autre autorité que celle de la confiance, qui est la première de toutes les puissances dans le gouvernement des Etats. La nation, fidèle à son ancien caractère de loïauté, n'a fait entendre aux pieds du trône que les nobles conseils de l'honneur & de cet amour héréditaire pour ses Rois, qui est le patriotisme des François. Vous avez cherché le remède d'un désordre dont la foudaine révélation vous a affligés sans vous abattre; & vous l'avez trouvé, comme le Roi l'avoit prévu,

dans l'économie, les retranchemens, les bonifications, & dans une augmentation limitée des tributs. En exécutant des réformes si dignes de son cœur, le Roi va être glorieusement secondé par son auguste famille. La Reine, dont la bonté recherche avec tant d'ardeur les moïens de contribuer à la félicité publique, s'est empressée d'ordonner qu'on lui présentât le tableau de tout le bien & de tous les sacrifices qu'elle peut faire. Les augustes freres de Sa M., qui viennent de donner de si grands exemples de zele & de patriotisme, préparent au trésor public tous les soulagemens qu'il peut attendre des réductions dans leurs maisons, & de leur amour pour les peuples. Tout sera donc réparé, Messieurs, sans secousse, sans bouleversement des fortunes, sans altération dans les principes du gouvernement, & sans aucune de ces infidélités dont le nom ne doit jamais être proféré devant le Monarque de la France.

L'univers entier doit respecter une nation qui offre à son Souverain de si prodigieuses ressources; & le crédit public devient plus solide aujourd'hui que jamais, puisque tous les plans proposés dans cette assemblée ont eu pour base uniforme la religieuse fidélité du Roi à remplir ses engagements. Pour atteindre à un but si digne de sa sollicitude, le cœur du Roi a été profondément affecté de la nécessité d'établir de nouveaux impôts; mais des sacrifices dont Sa M. abrégera fidèlement la durée, n'épuiseront pas un royaume qui possède tant de sources fécondes de richesse, la fertilité du sol, l'industrie des habitans & les vertus personnelles de son Souverain. La réforme arrêtée ou projetée de plusieurs abus, & le bien permanent que préparent de nouvelles loix concertées avec vous, Messieurs, vont concourir avec succès au soulagement actuel des peuples. La corvée est proscrite; la gabelle est jugée; les entraves qui gênoient le commerce intérieur & extérieur, seront détruites; & l'agriculture encouragée par l'exportation

1. Juillet 1787.

371

portation libre des grains, deviendra de jour en jour plus florissante.

Les nouvelles charges des peuples finiront avec les besoins qui les font naître. Le Roi a solennellement promis que le désordre ne reparoitroit plus dans ses finances ; & Sa M. va prendre les mesures les plus efficaces pour remplir cet engagement sacré dont vous êtes les dépositaires. Une nouvelle forme dans l'administration, sollicitée depuis longtems par le vœu public, & récemment recommandée par les essais les plus heureux, a reçu la sanction du Roi, & va régénérer tout son royaume. L'autorité suprême de Sa M. accordera aux administrations provinciales les facultés dont elles ont besoin pour assurer la félicité publique. Les principes de la constitution françoise seront respectés dans la formation de ces assemblées, & la nation ne s'exposera jamais à perdre un si grand bienfait de son Souverain, puisqu'elle ne peut le conserver qu'en s'en montrant toujours digne.

L'évidence du bien y réunira tous les esprits. L'administration de l'Etat se rapprochera de plus en plus du gouvernement & de la vigilance d'une famille particulière ; & une répartition plus équitable, que l'intérêt personnel, surveillera sans cesse, allégera le fardeau des impositions. Pour rendre à jamais durables dans son royaume les utiles résultats de vos travaux, le Roi va imprimer à tous ses bienfaits le sceau des loix. Sa M. desire que le même esprit qui vous anime, Messieurs, se répande dans les assemblées qu'elle daigne honorer de sa confiance ; & elle espere qu'après avoir montré, sous ses yeux, un amour si éclairé du bien public, vous en développerez le germe dans toutes ses provinces.

Mgr. le duc d'Orléans se prépare à partir pour les eaux de Spa, où il va passer quelque tems avec sa famille. Madame la princesse de Lamballe se propose de faire dans le même tems un voiage en Angleterre.

L'on

L'on vient d'ajouter à la gazette de France, un *supplément* contenant les premiers articles du traité de navigation & de commerce entre la France & la Russie, conclu à Pétersbourg le 11 Janvier de l'année courante. — Quelques lettres de Vienne ont annoncé, que l'Empereur avoit donné ordre à ses troupes de se tenir prêtes à marcher; que plusieurs compagnies d'artillerie s'avançoient même déjà vers les frontieres de la Hongrie, ainli que 800 boulangers. On fait, combien à cet égard il faut se défier des nouvelles qui se répandent en Allemagne: c'est de la même source que sont partis les bruits d'une prochaine marche de troupes vers les Pais-bas, pour réprimer la fermentation actuelle de ces provinces autrichiennes. Les premières lettres de Cherson nous fourniront sans doute des éclaircissements plus certains sur le résultat de la fameuse entrevue entre l'Empereur & l'Impératrice; & l'on saura, s'il y aura été décidé d'attaquer les possessions de la Porte-ottomane; ce qui est encore très-douteux malgré tous ces avis de l'Empire. Quant à la fermentation intérieure des Pais-bas autrichiens, on fait actuellement, que la prudence & la modération des Gouverneurs-généraux y ont produit l'effet le plus heureux, & qu'il n'y auroit rien de certain dans le monde politique, si la nation belge ne pouvoit compter sur la parole, qu'ils ont donnée au nom du Souverain.

Le 5 de ce mois, l'académie françoise a

venu une séance publique pour la réception du S^r. de Rhuliere, à la place vacante par la mort de l'abbé de Boismont ; l'assemblée a été très-brillante ; le discours du récipiendaire a été très-bien accueilli, ainsi que la réponse que lui a fait le marquis de Chastellux, en qualité de directeur de l'académie. L'abbé de Lille a terminé la séance par la lecture d'un morceau de poésie qui paroît destiné à entrer dans une nouvelle édition de son *Poème des Jardins*, ou à lui servir de supplément.

Le 6 vers midi, le feu a pris dans les greniers du pavillon de Flore, aux Thuilleries : cet incendie a fait des progrès d'autant plus rapides, que le faite du pavillon a croulé sur les appartemens, dont on n'a pû sauver que très-peu de chose. L'appartement de la Reine n'a pas été touché ; peut-être tout le palais auroit été la proie des flammes, si le vent du Nord n'avoit pas soufflé : on dit que deux capucins, une garde-françoise & un pompier ont péri, en travaillant à éteindre cet embrasement, que l'auguste Souveraine est venue voir.

Le 5, entre dix heures du matin & deux heures de l'après-midi, s'est évadée de son cabanon, la comtesse de la Motte, à ce que disent les geoliers & les sœurs de la Salpêtrière ; mais, d'après l'inspection du lieu, on ne paroît pas douter qu'on ne soit venu chercher cette prisonniere, pour la conduire en un lieu plus décent, & réaliser la demande des personnes du plus haut rang, qui sollicitoient

citoient, pour cette infortunée, un changement de domicile. On a remarqué qu'elle emmene avec elle une prisonniere, qu'elle s'étoit attachée, & qu'elle a emporté toutes ses hardes & une cage enfermant un ferin. Le 2, le 3 & le 4, elle a fait la malade. Depuis sa détention, elle remplissoit avec exactitude les devoirs de piété. Des personnes assurent qu'une chaise de poste, un inspecteur de police & quelques satellites, ont emmené les deux déliivrées; mais on ne fait pas quelle route on leur a fait prendre. D'autres prétendent que, déguisée en homme, elle a pu sortir avec des ouvriers: mais alors, on n'emporte point une cage: quoiqu'il en soit, si elle n'est pas libre, au moins n'est-elle plus dans l'asyle, où l'arrêt du 31 Mai 1786 l'avoit placée.

Un des grands coups que la secte des convulsionnaires de St. Médard & des dévôts cliens du diacre Pâris ait reçus, est celui qui vient de lui être porté dans les Pais-bas autrichiens. Les Etats, le Conseil de Brabant, l'université de Louvain, tous les orthodoxes de ce pais ont crié *haro* sur une bande d'étrangers qui se croioient sûrs d'introduire en peu de tems dans ce pais le fanatisme de la *petite Eglise*. Ce mauvais succès a étonné les partisans que la secte a dans cette capitale, où ils sont tenus sous le joug & dans le respect dû à l'ordre public; c'est dans les Etats héréditaires de la Maison d'Autriche qu'ils ont pris depuis quelques années un effor dangereux & qu'il eût

été difficile de réprimer, si la religion du gouvernement n'avoit pas été réveillée à tems sur cet important objet. (a)

On écrit de Marseille, que les compagnons-ferruriers, maréchaux & autres, qui forment entre eux une association, qu'ils appellent *du Devoir*, se sont battus contre les porte-faix : ils formoient un nombre de 4 ou 5 cents contre 200 porte-faix seulement. Ces derniers ont cependant eu le dessus & ont poursuivi leurs adversaires jusques dans les salles de la comédie, où ils s'étoient réfugiés. Environ 10 à 12 personnes ont perdu la vie dans cette attaque ; & grand nombre d'autres sont blessés. Déjà 150 ont été arrêtés & mis en prison. Leurs camarades menaçoient de mettre le feu aux quatre coins de la ville, si on ne

(a) Div. observ. sur cette secte ténébreuse, sentimens des grands hommes qui l'ont connue & appréciée, 15 Févr. 1785, p. 254. — 1 Janvier 1786, p. 24. — " C'est, dit le Dauphin, duc de Bourgogne, dans un *Mémoire* écrit de sa main & publié par ordre de Louis XIV, c'est une cabale très-unie & des plus dangereuses qu'il y ait jamais eu ". *Vie du Dauphin*, t. 2. p. 228. — Le célèbre Talon, cet avocat général, qu'on peut considérer comme le philosophe du barreau, dans un discours adressé aux chambres assemblées, le 23 Janvier 1687, disoit que le jansénisme étoit " une faction dangereuse " qui n'avoit rien oublié pendant trente ans, " pour diminuer l'autorité de toutes les Puissances ecclésiastiques & séculières, qui ne lui étoient pas favorables ". — Haine particulière de cette secte contre l'Eglise catholique, 1 Nov. 1786, p. 328.

les leur rendoit pas : & au départ du courrier on avoit placé des corps-de-garde & des patrouilles dans tous les quartiers pour prévenir un dessein , que ces forcénés pourroient bien exécuter.

Un arrêt du parlement de Bordeaux doit faire époque : il est intéressant par le respect qu'il prouve qu'on doit avoir pour le droit des gens. Le Sieur Thomas Barklay, consul-général des Etats-unis d'Amérique en France & leur agent extraordinaire auprès de l'Empereur de Maroc , avoit été emprisonné à Bordeaux à la requête du S^r. French, neveu & compagne, en vertu d'une sentence obtenue aux consuls de Paris. M^r. Dudson, fils, a vu dans cette arrestation, le droit des nations, violé ; il a vu, dans l'histoire, la personne des ambassadeurs toujours sacrée & inviolable ; il cite à ce sujet, Grotius, Montesquieu & Vatelet. L'Ambassadeur de Pierre-le-Grand, fut arrêté à Londres pour dettes ; l'Europe entière le réclama, & le parlement d'Angleterre fit un acte par lequel la capture de l'Ambassadeur fut déclarée contraire au droit des gens. Une ordonnance de Prusse, du mois de Juin 1724, déclare qu'il ne devoit être exercé aucune juridiction, soit pour dettes ou quelque autre cause que ce soit sur la personne des ambassadeurs & autres représentans des nations. Il rappelle que M^r. Gilbert de Voisin, avocat-général au parlement de Paris, demanda l'interdiction d'un huissier, pour avoir donné assignation au marquis de Stainville, envoyé de Lorraine,

raîne, à la requête de la Dame Darmilly. D'après ces considérations, la cour a ordonné que le Sieur Thomas Barklay soit mis en liberté & que tous ses effets & papiers lui soient rendus. Cet arrêt, fait pour être connu de toute l'Europe, porte la date du 19 Mai 1787. Il renforcera sans doute l'étonnement qu'a produit dans toute l'Europe le silence des envoyés de France, d'Angleterre & de Hollande, lors de l'événement arrivé au Nonce de Bruxelles, dans le courant de Février de cette année.

P A Y S - B A S .

LA HAYE (le 18 Juin). Le gouvernement-général de la république va se trouver dans une anarchie complète, s'il n'y est déjà. Les Etats-généraux, c'est-à-dire, les quatre provinces de Gueldre, de Frise, de Zélande, & la soi-disant province d'Utrecht, faisant la majorité, ont pris une résolution, dont ceux qui ne savent pas que les députés de ces quatre provinces sont les partisans déclarés de Guillaume V, doivent être aussi surpris, que toute l'Europe le fera lorsque la nouvelle en sera parvenue chez l'étranger. L. H. P. ont résolu de donner ordre au général van Ryffel & à tous les chefs des régimens hollandais, formant le cordon, d'évacuer la province de Hollande sur le champ & de marcher dans les pays de la généralité : ces ordres ont été expédiés de suite & portent la peine de cassation contre les désobéissans : en

luppofant , que ces quatre provinces aient le droit de faire la loi aux trois autres dans des affaires purement domeftiques à chaque province ; l'équité , l'impartialité & la prudence exigeoient , que L. H. P. fifsent expédier les mêmes ordres aux troupes gueldroifes & autres qui forment le cordon fur le territoire de la ville d'Utrecht : c'eft ce qui n'a pas été ordonné , quoique ce cordon fe fortifie tous les jours & qu'on faffe des préparations guerrières pour l'armée de Guillaume V , qui annoncent le deffein formé de foumettre Utrecht par la force & d'envahir la province de Hollande. Les Etats de Hollande & de Weft-Frife , inftruits de cette réfolution fur le champ , par le grand-penſionnaire , en ont pris une contraire , & ont défendu , ſous les mêmes peines , au général van Ryffel & autres commandans des régimens du cordon , d'obéir aux ordres de L. H. P. & leur ont ordonné très-férieuſement de reſter au cordon juſqu'à nouvel ordre. On croit que la grande partie des régimens , dont les ſentimens ne ſont que trop connus , obéiront aux Etats-généraux & désobéiront au Souverain qui les paie , & qui ſeul a droit de leur donner des ordres , au moins lorſqu'ils ſont dans leur province.

AMSTERDAM (le 14 Juin). La tranquillité de notre ville paroît ſe rétablir peu à peu ; néanmoins on ne perd pas de vue toutes les précautions les plus propres à la maintenir : pour cet effet notre brave bourgeoisie ſe prête avec zèle à toutes les fatigues
d'une

d'une garde pénible & presque continuelle. Elle forme au moins 6 mille hommes, divisés en 6 compagnies; mais ce nombre suffit à peine pour garder tous les postes d'une ville aussi grande que celle-ci, & pour contenir une populace aussi nombreuse que la nôtre; la garde du magasin de l'amirauté, situé au Catterbourg, a été confiée à la bourgeoisie; une compagnie y monte la garde nuit & jour.

On a pendu un des pillards qui avoit été pris sur le fait, plusieurs ont été fouettés & marqués; le procès des autres séditieux se poursuit avec activité. Le canonier du Catterbourg, qui a été tué en pointant le canon contre la bourgeoisie, a été porté aux fourches patibulaires, & y est pendu par un pied. Le canonier de la ville, tué en faisant le service auprès du canon pointé contre les rebelles, a été enterré avec une pompe extraordinaire. Le conseil de guerre en corps, les corps des canoniers, bombardiers, bourgeois armés &c, forment le cortège, au nombre d'environ neuf cents personnes. Le zèle des jeunes gens de la ville, qui se sont voués à contribuer à sa défense, & qui forment un corps de cavalerie de 60 hommes, est au-dessus de tout éloge; ces braves citoyens sont presque toujours à cheval, & font des patrouilles continuelles pendant la nuit; ce qui soulage beaucoup nos bourgeois, très-fatigués depuis 8 jours.

BRUXELLES (le 16 Juin). Il est difficile d'imaginer une satisfaction plus complète pour

une nation, qui se plaint d'attentats portés à ses droits. Le 31 Mai, fut un jour d'alégresse générale pour les citoyens de Bruxelles & les Brabançons en général. Leurs Alteſſes Royales furent conduites à la comédie aux acclamations d'une foule innombrable, pénétrée de joie & de reconnoiſſance; & il leur fut adreſſé à cette occaſion des vers, où en parlant du peuple brabançon l'on dit à l'Empereur :

Fais cesser à jamais le ſujet de ſes peines :
 Confirme ſon eſpoir ; ſois ſon Pere & ſon Roi.
 Il t'eût mal ſervi dans les chaînes :
 Libre, tous ſes tréſors, tout ſon ſang eſt à toi.

Tout ſeroit & demeureroit dans la plus grande tranquillité ſans l'imprudencé de quelques particuliers qui intéreſſés à reproduire les ſyſtèmes abrogés, ſ'asſemblient de nuit pour ſe conſulter ſur les moiens de troubler la félicité publique. Il ſera difficile d'empêcher le peuple de ne pas commettre quelque excès à leur égard.

Parmi les diverſes reſtitutions faites aux églifes & aux confréries, on a remarqué celles qui ont été faites à Namur ; ces dépouilles ont été reçues proceſſionnellement & replacées dans les temples à qui elles appartenoient. La fidélité de cette reſtitution s'eſt étendue juſqu'à 9 liards pris chez les Peres Capucins comme appartenant à une confrérie ; on les a rapportés & on en a pris un reçu.

Le curé de Weerd, petite ville de la Gueldre autrichienne, avoit été dépouillé de ſa

cure pour avoir constamment refusé de publier l'édit du *Séminaire-général*. Le conseil de la province & l'évêque s'étoient prêtés à cette destitution avec une facilité étonnante. Le jour de la Pentecôte, le bon pasteur qui supportoit son infortune en toute patience, reçut de L. A. R. une dépêche qui le remettoit dans ses fonctions, ce qui fut fait avec la plus grande solennité. On a remarqué que cette dépêche avoit été directement envoyée au curé, & celles qui étoient adressées à l'évêque & au conseil, se trouvoient dans celle du curé, qui alla lui-même les remettre à leur destination.

L'abbé du Four, à ce qu'on assure, n'a pas encore quitté les Pays-bas, quoiqu'il ne soit plus en Brabant. Mrs. Leclerc, Reufs & le colonel de Brou viennent aussi de quitter cette capitale.

Le 14 à 8 heures du matin nous vîmes arriver trois cents bourgeois de Mons, pour témoigner à L. A. R. & aux Etats de Brabant leur reconnaissance au sujet de l'heureuse révolution qui fait le motif de la joie publique. Ils étoient en uniforme d'écarlate, revers jaune & paremens noirs. 40 musiciens en costume turque précédoient cette troupe intéressante. Toute la jeunesse de Bruxelles, marchant en ordre de bataille, a été recevoir les patriotes du Hainaut aux portes de la ville, & les a conduits à la Cour & aux Etats. L'un de ces patriotes a prononcé un discours où se trouvoient les expressions de la plus vive gratitude, du plus profond res-

peut & de la plus énergique fermeté. Les
Etats de Brabant ont envoyé dans toutes les
auberges où les Montois se sont distribués,
des syndics & des doyens pour y faire les
honneurs. L'Ode que cette députation a pré-
sentée à Messieurs les Etats du Brabant,
au nom du peuple de Hainaut, est pleine
de bonne poésie.

Généreux Défenseurs de la cause publique,
Fiers Soutiens de l'Etat, Sauveurs de la Bel-
gique,
Vos mains brisent nos fers & nous rendent
nos loix :

Trop longtems délaissée
La patrie oppressée
Renaît à votre voix.

Peuples, rassurez-vous : au milieu des alarmes
CHRISTINE est notre espoir, ALBERT a vu
nos larmes.
Que leurs noms soient bénis dans nos cris
triomphants !

Du pouvoir arbitraire
CHRISTINE, notre mere,
Sauvera ses enfans.

Des auteurs de nos maux la troupe confernée
Cache dans la retraite une tête étonnée :
CHRISTINE défendra les agneaux opprimés ;
Et l'Aigle impériale
Ne paroitra fatale
Qu'à ces loups affamés.

JOSEPH, lis dans nos cœurs : les miseres pu-
bliques
N'ont fait lever vers toi que des mains paci-
fiques :
Consulte tes sermens, pese nos justes droits ;
La ligue universelle
Ne prouve que le zele
Du Belge pour ses loix.

la dernière ressource de ceux qui n'espèrent plus que dans les troubles & les malheurs de la patrie.

Dans les mouvemens patriotiques qui ont animé les Pays-bas, on a remarqué avec surprise, l'indifférence d'une petite province qui par sa constitution est attachée à une plus grande, avec laquelle elle ne paroît pas s'accorder dans ce moment. Les observateurs donnent différentes raisons de cette espèce de schisme; les uns y voient le zèle de certaines personnes pour l'exaltation d'un bourg qui par les nouveaux arrangemens seroit devenu un lieu important; d'autres croient y appercevoir l'influence d'un monastere célèbre dont quelques membres sont infectés des erreurs qui menaçoient de gagner la patrie, & que la religion des Etats de concert avec le Gouvernement a heureusement écartées.

Parmi les chronographes consacrés à l'époque actuelle, on distingue le suivant, quoiqu'on lui trouve l'imperfection d'avoir quelques mots non numériques.

BELGICA GENS GAUDE, PATRIOS EN PATRIA VIRTUS

MORES, AC ARAS, JURAQUE RESTITUIT.

LUXEMBOURG (le 16 Juin). Les Etats de cette province se sont assemblés le 11. Profondément pénétrés de ce qu'ils doivent à la patrie & au Souverain, on ne doute pas qu'ils n'accordent ces deux grands intérêts avec toute la sagesse & l'intelligence possibles. — Les troubles qui commençoient à agiter notre Séminaire, comme celui de

1. Juillet 1787.

385

Louvain, & par les mêmes raisons, ont été d'abord apaisés, par la religion du Gouvernement dirigé par les sages avis du Conseil de la province, composé de magistrats aussi zélés pour la conservation de la vraie foi, que pour l'ordre & la tranquillité publics. — Les séminaristes témoignent dans ces circonstances, un attachement tout particulier à M^r. l'abbé Havelange, dont les leçons savantes, érudites & profondément réfléchies ont particulièrement servi à les affermir dans les principes de la vraie théologie. (a)

M O R T S.

On apprend que Madame la princesse regnante

(a) Dans cette bonne ville de la Belgique, la Providence a toujours préparé des gens qui alloient au-devant des nouveautés, pour les étouffer dans leur naissance. Dans les premiers momens de la fermentation que causoit dans les esprits l'hérésie de Luther, un Prédicant s'y étoit glissé, & déjà quelques bourgeois, *prurientes auribus*, alloient l'entendre à la paroisse de St. Nicolas. Soit timidité, soit coupable indifférence, ou crasse ignorance, le curé & ses vicaires dissimuloient, quelques-uns du magistrat y connoissoient; lorsqu'un vieux Abbé de Munster, dans un mouvement de zèle digne de Phinées, sort tout-à-coup de son monastère, va à la ville-haute, & sans consulter personne, entre brusquement dans l'église paroissiale, apostrophe le Prédicant par un ferme *herunter da*. Il fut obéi; les bourgeois se dissipèrent, & le Prédicant fut conduit hors de la ville. De ce moment on ne parla plus à Luxembourg des nouvelles hérésies, que pour les détester.

gnante de la Tour & Taxis, sœur de Son A. S. le duc de Wurtemberg, est morte le 4 de ce mois d'une attaque d'apoplexie.

M^r. Billiau, abbé régulier de Notre-Dame d'Eaucourt, Ordre de St. Augustin, diocèse d'Arras & ancien député ordinaire aux Etats de la province d'Artois, prélat respectable par sa piété, sa douceur & toutes les vertus de son état, est mort le 25 du mois dernier.

Tarquille-Marc Leod, est mort au mois de Mars dernier, dans l'île de Lewis, âgé de 113 ans. Il s'étoit trouvé aux batailles de Killicranky, Sheriffmuit, & Culloden.

NOUVELLES DIVERSES.

Extrait d'une lettre de la Haye du 18 Juin. " Tout est ici dans la crise la plus étrange : tout est bouleversé, & l'on ne fait plus à qui entendre. Les Etats-généraux donnent des ordres : les Etats de Hollande en donnent de contradictoires. Chaque parti crie à l'injustice & accuse l'autre de bouleverser la constitution. La proposition de la ville d'Amsterdam, de nommer pour la province de Hollande une commission de défense avec plein-pouvoir, a été agréée, & les députés sont déjà partis pour les frontières, où ils tâcheront sur-tout de retenir les troupes qui voudroient imiter la garnison d'Oudewater. On a mis à prix la tête du commandant Balxcavis, dont, de quelque parti qu'on soit, on doit admirer la prudence dans cette

1. Juillet 1787.

387

expédition hardie. Oudewater étant à portée d'Utrecht, il est étonnant que les troupes qui s'y trouvent n'aient pas au moins harcelé la retraite de Balxcavis, qui est arrivé à Culembourg sans perdre un seul homme. On ne fait pas s'il a repassé le Leck pour s'avancer par la Gueldre au camp d'Amersfort, où le Statthouder se trouve. —

Le 15 au soir, on a découvert à Anvers une conspiration qui menaçoit les Pais-bas d'une catastrophe terrible. Quoique le Gouvernement eût chassé plusieurs auteurs des malheurs publics, il s'en trouve encore un grand nombre qui doivent fixer l'attention de tous les amis de la patrie. C'est un enfant, dit-on, qui a découvert le lieu de leurs assemblées nocturnes. Aiant forcé la maison, on y a trouvé des projets étonnans & épouvantables, & de grandes sommes destinées à l'exécution. Un des conjurés s'est sauvé, mais a été saisi le lendemain en habit de fille. Un autre s'est réfugié au château d'Anvers. Le peuple se croiant à la veille d'être sacrifié aux intrigues de la scélératesse & de la félonie, s'est révolté. On dit qu'il y a eu quelques maisons pillées. Mgr. l'évêque d'Anvers, M^r. Vandernoot avocat des Nations de Bruxelles, & autres personnes chères au peuple belgique, se rendirent sur le champ à Anvers; cinq Religieux, des plus respectables, de toutes les communautés de la ville, ainsi que le clergé séculier parcoururent les rues pour tranquilliser les esprits. C'est tout ce que nous savons en ce moment

de cette conjuration alarmante, qui doit faire redoubler de vigilance dans toutes les villes belgiques. On prétend que les sommes trouvées à Anvers, servoient, entr'autres usages, à paier le *Courier du Bas-Rhin*, le *Courier de l'Escaut*, la *Gazette de Herve*, la *Correspondance secrette &c*, & autres écrits périodiques qui ne cessent de calomnier les Etats & la nation. — M^r. le Plat aiant reçu du Gouvernement ordre de cesser ses leçons hétérodoxes, s'étoit retiré à Bruxelles; mais apprenant qu'il n'y seroit pas en sûreté, il a quitté cette ville. — M^r. Des Roches, qui devoit incontinent nous donner un *Catéchisme* selon le nouveau systême, est mort subitement au moment qu'il a vu que cette besogne étoit inutile. Le *Virgile* & autres livres classiques qui sont sortis de la presse sous ses auspices & ceux de la commission dont il étoit membre, sont si remplis de fautes qu'on ne peut s'étonner assez de l'ignorance ou de l'insouciance qui a présidé à ces éditions (a). — Les Etats de Brabant s'étant plaints de l'emploi des sommes dévolues à la prétendue caisse de Religion, Leurs A. R. ont rendu le décret suivant. MARIE CHRISTINE &c, ALBERT-CASIMIR &c. *Très-Révérands, Révérands Peres en Dieu, Nobles,*

(a) Je dois retracter ici l'excessive bonhomie qui m'a fait traiter de faute d'impression *insula ovium* pour *ovorum* (15 Sept. 1780, p. 102), bonhomie qui cependant, en ce tems-là, m'a sauvé du reproche de leze-majesté scientifique.

1. Juillet 1787.

389

Chers & bien Amés, aiant eu rapport de votre Représentation en date du 12 de ce mois, sur l'administration de la caisse de Religion, nous vous faisons les présentes pour vous dire, sans préjudice à la demande que vous avez faite relativement à la masse des biens des couvens supprimés en Brabant, que l'administration de la caisse de Religion n'innovera rien à l'état & consistance actuels, ni à la régie de ces biens; qu'elle ne fera d'autres dépenses que celles absolument inhérentes à cette régie, outre les pensions & secours aux individus; que pour le surplus, il n'en sera fait nulle autre que du gré des commissaires à dénommer de votre part; que même, à l'égard des dépenses mentionnées comme inhérentes & pour paiement des pensions ou secours, on vous communiquera tous les documens nécessaires pour en arrêter les listes avec vos dits commissaires & s'y conformer exactement; au surplus vos commissaires auront pleine & entière inspection de tous les papiers, comptes & documens, ainsi que des recettes & emplois quelconques concernant l'administration & les revenus de ladite caisse depuis son principe; de même que du fond de caisse; vous prévenant cependant que pour éviter de laisser un grand nombre d'ouvriers sans ouvrage dans la saison présente, on a, à cause de la faillite de l'acheteur du terrain proche de la porte de Namur dans cette ville avec condition d'y bâtir, fait continuer, par provision, les ouvrages aux quatre pavillons commencés sur ledit terrain, aux fraix comme aux profits

de la caisse de Religion, mais d'abord que vos commissaires seront établis, on se concertera avec eux pour prendre, à l'égard de la bâtisse desdits pavillons, les mesures qui seront jugées les plus convenables.

A Tant Très-Révérands, Révérands Pères en Dieu, Nobles, Chers & biens amés, Dieu Vous ait en Sa Sainte Garde, de Bruxelles le seize Juin 1787, Paraphé C^{te}. Vt. Signé MARIE ET ALBERT. Plus bas étoit par Ordonnance de LEURS ALTESSES ROYALES contresigné DE REUL,



Depuis que je reçois des lettres, je n'en ai pas reçu comme celle de Madame la Baronne de H. en date du 11 Juin. Elle m'a rappelé ces mots d'une lettre reçue en 1764: « Quel-
 » que chose de singulier, & que je puis ce-
 » pendant vous assurer, c'est que sur cent
 » personnes dans cette province (la Bre-
 » tagne) il n'y en a pas dix opposées aux
 » J*** ; & cependant vingt deux magistrats
 » les ont détruits avec moins de peine &
 » d'embaras qu'il n'y en auroit s'il s'agissoit
 » de tuer un petit chien d'une jolie Dame. La
 » consternation a été générale ; mais la fraïeur
 » avoit tellement gagné les esprits, que chacun
 » craignant pour soi, n'a osé souffler, excep-
 » té les Dames qui par-tout & en tout tems,
 » s'emparent de la valeur quand les hommes
 » en manquent, afin que les dons de Dieu
 » soient conservés. »



La Plante des pieds est le mot de la dernière énigme.

J Usqu'au milieu du Sanctuaire,
 J'ose en tout tems porter mes pas :
 Je suis aussi formé pour servir à la guerre,
 Sans qu'il me soit permis de paroître aux combats.

Toujours dans la moindre déroute,
 J'accompagne tous les fuyards,
 Soit nature ou caprice, au milieu de la route,
 Je m'attache aux drapeaux & non aux étendards.

Dans le dernier Journ. p. 310, l. 8. observations, lisez considérations. — Ib. l. 10, Godefroi, lisez Godefroid. — Ibid. l. 27, compiler, lisez compiler.

Ce qui acheve le désespoir des auteurs, c'est qu'ils sont quelquefois obligés de revenir sur les *errata* mêmes, & de faire des *errata* des *errata*. Dans le dernier Journal p. 315, on a remplacé le mot *statique* par celui de *statistique*, mais il en résulteroit une espèce d'obscurité, qui s'évanouira quand on lira ainsi le passage en question (15 Mai, p. 152). « L'auteur de » cette lettre paroît confondre la *statistique* » avec la *statique*, la *statistique* qui occupe » si fortement les Viennois ainsi que les au- » tres Allemands, particulièrement depuis les » différens élevés entre les métropolitains & » le Pape, ne regarde pas les forces des Puissances de l'Europe. »

T A B L E.

TURQUIE.	}	<i>Constantinople.</i>	347
		<i>Alger.</i>	348
ESPAGNE.	(<i>Madrid.</i>	349
ITALIE.	}	<i>Rome.</i>	350
		<i>Genes.</i>	352
ANGLETERRE.	(<i>Londres.</i>	353
ALLEMAGNE.	}	<i>Viennes.</i>	358
		<i>Cologne.</i>	365
FRANCE.	(<i>Paris.</i>	366
PAYS-BAS.	}	<i>La Haye.</i>	377
		<i>Amsterdam.</i>	378
		<i>Bruxelles.</i>	379
		<i>Morts.</i>	385
		<i>Nouvelles diverses.</i>	386

